

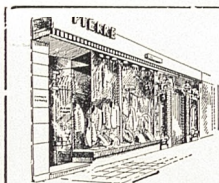
# *Bulletin Municipal Officiel*

DE LA VILLE DE  
**SAINT-CLOUD**



Cliché Lomprez

« Combats de Montretout - 19 janvier 1871 »



**PIERRE**  
**CHEMISIER-TAILLEUR**  
 90, bd de la République - 605-53-15

**R. BOURDOISEAU**

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

# optique médicale



**J. MIGNARD**

PHARMACIEN / OPTICIEN

2 ter RUE ROYALE, SAINT-CLOUD TEL. 605-42-11

**Giraudet**

TAILLEUR - COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29



**Electrolux**

Madame DEMOULIN, Agent officiel  
 54, r. Henri-Regnant, SAINT-CLOUD - 603-70-75 avant 9 h et après 18 h  
 Service entretien - Vente - Reprise tous modèles  
 ASPIS - CIREUSES - FRIGOS - MACHINES A LAVER - LAVE-VAISSELLE

**CABINET DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE**

Conventionné Sécurité sociale et Organismes sociaux

160, BOULEVARD

DE LA REPUBLIQUE

92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-63-20

TRAITEMENT POST - CURE  
 SAUNA FINLANDAIS  
 DOUCHE FILIFORME  
 BAIN DE VARECH  
 BAIN DE BOUE  
 MASSAGES  
 MECANOTHERAPIE

**FOCH - PRESSING — TEINTURERIE**

Maison fondée en 1885

**J. LE GOFF**

Nettoyage à sec - Libre-service

11, av. du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD - Tél. 605-65-98

**ELECTRICITE GENERALE**  
 Signalisation lumineuse - Eclairage public

**R. TRILA**

196, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD

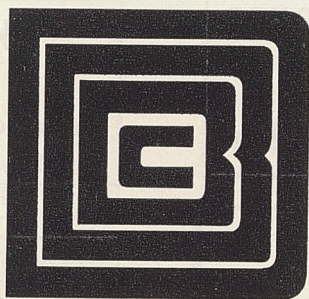
Tél. : 603-69-74

Agréé E.D.F. et Qualifélec

# A SAINT-CLOUD

parc de béarn n° 4

605-15-54



A PARIS

au siège social  
9, rue rougemont

824-60-84 +

770-57-03 +

PARTOUT EN FRANCE

auprès des guichets  
de leurs confrères amis  
lorsque vous êtes  
démunis d'argent

**DE BAECQUE BEAU ET CIE**  
**BANQUIERS**

## **AUTO-ECOLE BEAUSOLEIL**

**A. THUINET**

Tous permis - Cours de code par projections  
Cours de perfectionnement

160, boulevard de la République, SAINT-CLOUD

ON PREND A DOMICILE

Tél. 608-61-01 (l'après-midi)

## **Atelier de Dessin - Peinture - Céramique**

ENSEIGNEMENT RAPIDE A LA PORTEE DE TOUS  
COURS — LEÇONS PARTICULIERES

ENFANTS A PARTIR DE 7 ANS — ADULTES

Madame G. ROBIN, 102, bd de la République - 605-66-99

## **LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS " GUITARE "**

Annick ROBIN, Professeur de l'Ecole d'Art Martenot

102, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

Pour rendez-vous MOL. 66-99



PÂTISSERIE - CONFISERIE  
SALON DE THE  
GLACES

Maison  
Daniel  
**Vignal**  
successeur

42 RUE GOUNOD  
SAINT-CLOUD

**605.54.09**  
CUISINE - LUNCHS  
REPAS COMPLETS

## **Librairie générale et classique**

# "LES JEUNES"

*Papeterie de bureau*

Tél. 603-34-26

## **HUGUETTE JOBELIN**

Décoration

Sélection tissus, papiers peints

Sièges - Canapés - Toute tapisserie - Meubles - Cadeaux

30, rue Royale - SAINT-CLOUD - Tél : 603-54-87



# Jacques Bihorel

*Fleuriste Décorateur*

Carte bleue - Dîners Club

60, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

Tél. 605-46-62

Adr. télég. BIHORELFLEURS

## **LA SARTHOISE**

Nettoyage moquette, tapis, fauteuils  
et lessive murs

7, rue Emile-Verhaeren - SAINT-CLOUD

Tél. 604-43-16 (de 12 h à 13 h 30 et 19 h 30)

## **LIBRAIRIE - PAPETERIE**

Dépôt central de journaux et publications

# **J. Pleurdeau**

16, rue Royale, SAINT-CLOUD - Tél. 605-43-47



# Jeanine Rosset

Diplômée ministère Education nationale

La danse par la musique  
maintien - relaxation - corrective

**62, rue des tennerolles - St-Cloud - Tél. 603-81-68**

## TOUTE LA MUSIQUE

DISQUES - RADIO - TELE  
ELECTROPHONE - MAGNETOPHONE

**AUDITORIUM HAUTE FIDÉLITÉ**

Instrumente de musique

CRUMAR - FRAMUS - GIBSON - HOFNER - STAR  
HONHER - FBT - FENDER - MARSHALL - ROGERS, etc.  
(Neuf - Occasion)

Location                      Sonorisation                      Réparation

Tél. 605-44-49

Boulevard de la République - SAINT-CLOUD

GARAGE AUTOMOBILES

VENTE ET ACHAT

Réparations toutes marques

**SIMONCINI**

46, rue de Buzenval - SAINT-CLOUD

Tél. 603-82-55

DEPANNAGE JOUR ET NUIT

ENTREPRISE PARCS ET JARDINS

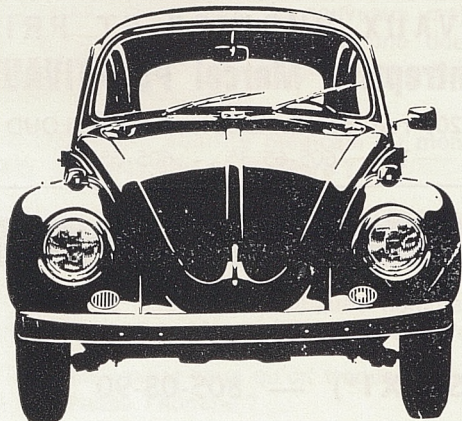
**R. LE HESRAN**

Création - Entretien - Elagage

92 - LEVALLOIS-PERRET - Tél. : 270-80-57

# 6.980F

+ forfait transport-livraison : 495 F



Il n'y a que peu de voitures moins chères que celle-ci. Mais regardez-les de près.

Ensuite venez faire un essai chez nous. Vous pourrez même prendre immédiatement possession de votre VW1200.



**S.A. MICHEL ANGE**  
Concessionnaire  
VOLKSWAGEN - PORSCHE - AUDI  
97, rue Michel-Ange, - PARIS (XVI<sup>e</sup>)  
Tél. : 224-11-50 +

# VILLA HENRI IV

**HOTEL - RESTAURANT**

MENUS — CARTE — RECEPTIONS

43, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

6 0 5 - 4 0 - 5 0

## "REYMA"

PRET-A-PORTER COUTURE

*Vous présente sa collection  
Automne-Hiver 1970-1971  
parmi les meilleures marques ainsi que  
les Jerseys couture St-Joseph et Tricosa*

Habille jeune jusqu'au 52 et aux mesures

5, place du Pas - SAINT-CLOUD - Tél. 605-55-21



## DIAMIC'S

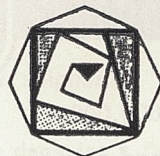
OUTILS ET MEULES DIAMANTES

58, rue de Buzenval - SAINT-CLOUD - Tél. : 603-64-73

TOUS REVETEMENTS SOLS ET MURS

*Plastique et moquettes*

CARRELAGES - GRÈS-CÉRAME - FAIENCE  
MOSAÏQUES - DALLAGES - MARBRES



## Baticéram

54, rue Gounod — Tél. 825-39-77

Petits travaux de maçonnerie

Béton armé - Plâtrerie - Cloisons

Tous travaux particuliers ou industriels

NEUF - RÉPARATIONS - TRANSFORMATIONS

# Avions Marcel Dassault

AVIONS - ENGINES - EQUIPEMENTS - MATERIELS ELECTRONIQUES

ENTREPRISE DE BATIMENT  
ET DE TRAVAUX PUBLICS

**TORRÈS & Cie**

73, rue des Tennerolles - SAINT-CLOUD - Tél. 603-88-88

ENTREPRISE PAYSAGISTE

**A. CANTIN & FILS**

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 603-89-25

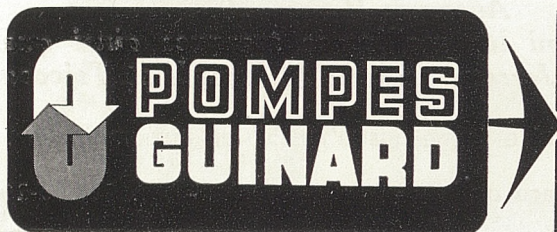
## Motoréducteurs R. VASSAL

Société anonyme au capital de 976.000 F

13, rue Henri-Regnault

SAINT-CLOUD

Tél. 603-79-68



**TOUS PROBLEMES DE POMPAGE**  
Tous débits Toutes pressions

DEPARTEMENTS ■ Ménager, Agricole ■ Pulvérisation  
■ Industrie générale ■ Protection incendie ■ Chauffage

40, RUE DE FOUILLEUSE 92-SAINT-CLOUD  
Téléphone : 408 82-35 + 408 86-52 +

**PAUL DAHL**

EQUIPEMENT DE FREINAGE A AIR COMPRIME  
CONTACTS ELECTRIQUES

24, quai Carnot, SAINT-CLOUD - Tél. 605-67-25

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE  
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

**M. ESTEVES & Cie**

41, rue Sevin-Vincent - SAINT-CLOUD - Tél. 603-87-47  
Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL  
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES  
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE  
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : 825-36-00

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

**Entreprise Marcel PLANTIVAUD**

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-65-35 - 605-65-36

**PFG**

S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI<sup>e</sup>) — 805-08-90

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

**Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 605-41-48**

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes

# Nos Vœux de Bonne Année

## FIN DE MANDAT

« Les hommes se rassemblent dans les villes pour y vivre ; ils y restent pour mener une vie plus agréable. »

Aristote.

Nous disions dans le bulletin trimestriel suivant les précédentes élections municipales en 1965, que la Municipalité, aidée de ses conseillers, aurait à cœur de concilier l'autorité avec la gentillesse, le sérieux avec le sourire. C'est une méthode qui nous a déjà réussi et que nous entendons suivre une fois encore. Bien sûr, le prochain Conseil Municipal devra être largement renové, l'union des différents groupes politiques devra être réalisée encore plus largement ; davantage de jeunes devront siéger au Conseil Muni-

(suite page 2)

	pages
Vœux et fin de mandat ..	1
Conseil municipal et dialogue ..	1
Parlons finances ..	4
Procédé de stérilisation des eaux de la piscine..	6
Chronique des quartiers ..	7
Solution à apporter au doublement du tunnel ..	9
A propos de l'hippodrome ..	10
Au Conseil Général ..	11
Concours « Connaissance de Saint-Cloud » (résultats) ..	25
Combats du 19 janvier 1871 ..	26
Avis et communiqués des Associations..	31
Compte rendu analytique de la séance du 19 octobre 1970 et du 10 décembre 1970 ..	33
Etat-civil du 22 août au 9 décembre 1970 ..	36

Extrait de la revue de l'Union Féminine Civique et Sociale « Dialoguer »

## Conseil Municipal et Dialogue avec la Population

Quels liens peuvent s'établir concrètement, entre un Conseil Municipal et la population ? Voici, à titre d'exemple, les diverses initiatives prises dans une commune de la banlieue parisienne, par le Maire et son équipe municipale, pour essayer de faire participer les habitants à la vie de la commune et en « mettant dans le coup » le plus possible toutes les associations.

### LA MAIRIE : MAISON POUR TOUS

Depuis plusieurs années, une « hôtesse d'accueil » reçoit, à la mairie, toutes les personnes qui viennent se renseigner. Un effort particulier est fait, pour confier les services qui sont en relation avec le public aux employés « les plus aimables ». Les habitants sont, en général, très satisfaits de l'accueil reçu.

De plus, tous les ans (ou tous les deux ans), les nouveaux occupants des groupes d'immeubles récemment construits sont invités personnellement à une **réunion d'accueil** à la mairie. Le Maire y présente son équipe municipale. Il fait un court historique de la ville, donne quelques renseignements sur les ressources scolaires, commerciales, culturelles. En quelques mots, il parle des dernières réalisations ou des projets de la municipalité et des problèmes qui se posent. Un buffet permet, ensuite, aux participants, de prolonger la conversation et de faire connaissance.

Les occasions traditionnelles de manifestations publiques à la mairie ont le même caractère : remise officielle des médailles du travail, fête des mères, etc.

Une fois par an, un **repas de l'amitié** regroupe tous les anciens de plus de 60 ans, quelle que soit leur condition sociale. Il y a à peu près 400 participants

et le repas, servi par la Croix-Rouge, est suivi d'une séance de variétés.

Les responsables des différents **groupements** sont invités à l'occasion de tous les événements un peu importants de la ville.

### INFORMATION DU PUBLIC

En cours de mandat, la municipalité fait une **réunion publique** d'information. La dernière a eu lieu à la mairie, malheureusement seulement une centaine de personnes y assistaient. De nombreuses questions ont été posées.

Une fois par trimestre, un **bulletin municipal** est édité et envoyé à tous les inscrits sur la liste électorale. Il contient toujours le compte rendu analytique des séances du Conseil Municipal. Les problèmes locaux y sont expliqués, les projets exposés, le budget municipal présenté. Toutes les associations ont, en outre, la possibilité de s'y exprimer et de nombreuses pages sont ainsi consacrées à la vie locale. Ce bulletin est très lu.

Deux **journaux locaux** sont convoqués à toute manifestation un peu importante et passent souvent des articles sur la ville.

Lors des **séances du Conseil Municipal**, ouvertes au public (peu nombreux en général), le Maire prend la peine de s'adresser aux personnes présentes et de donner des explications sur les questions les plus importantes. Il lui arrive même de modifier l'ordre du jour pour commencer par les questions pour lesquelles le public s'est dérangé.

En plus des convocations et des comptes rendus

(suite page 3)

du Conseil Municipal, affichés à la mairie, l'attention de la population est attirée sur tous les événements importants par des affiches spéciales.

## COOPERATION LES ASSOCIATIONS

Une fois par an, l'adjointe aux œuvres sociales réunit toutes les associations de toutes tendances politiques, confessionnelles ou neutres, qui ont des préoccupations sociales. Un tour d'horizon des différentes activités de toutes les associations permet à chacune de se faire mieux connaître. De ces rencontres sont nées diverses initiatives :

— **Un club pour personnes âgées**, animé par chaque association à tour de rôle, a été organisé ainsi que des vacances pour les plus défavorisées. Quelques associations prennent en charge également des sorties en car, pendant l'été.

— **Un fichier commun** des personnes aidées par toutes les associations a été établi. En effet, on s'est aperçu que ce sont souvent les mêmes qui frappent à toutes les portes et que, par contre, les personnes en réelle difficulté ou complètement isolées ne reçoivent aucune aide.

— **Un local commun** permet aux diverses associations d'y avoir chacune une permanence.

La commune subventionne plus ou moins toutes ces associations, en raison des services qu'elles rendent à certaines catégories de la population et que la municipalité pourrait difficilement prendre totalement en charge : aide ménagère à domicile, accueil aux travailleurs étrangers, alphabétisation, réfection de taudis, crèche à domicile.

## PARTICIPATION DES JEUNES

Il n'y a pas de commission extra-municipale de la jeunesse, mais « la Maison des Jeunes et de la Culture » regroupe dans son Conseil d'Administration des représentants des diverses associations culturelles et éducatives de la ville.

La municipalité fournit les locaux à la M.J.C. et lui octroie des subventions de fonctionnement. Lors de l'aménagement d'un nouveau local représentant une dépense de près de 1 000 000 de francs, le Bureau de la M.J.C., à sa demande, a été consulté sur l'avant-projet et ses suggestions ont été prises en considération pour l'élaboration définitive des plans.

## DIALOGUE AVEC LES COMMERÇANTS

Lors de la première tranche d'une rénovation de quartier, à la demande de l'association des commerçants, la municipalité avait exigé des promoteurs que tous les commerces expropriés le soient dans de bonnes conditions. Mais il est apparu, par la suite, que les commerces maintenus sur place périllicitaient à cause de la trop longue durée des travaux.

Les commerçants ont alors obtenu qu'une commission paritaire soit créée. Elle se réunit régulièrement tous les deux mois, en vue de limiter les inconvénients des travaux au cours de la deuxième tranche de rénovation. Une « opération-tiroir » en particulier est à l'étude.

L'association des commerçants, mieux informée

des projets en cours grâce à ces rencontres régulières, est elle-même mieux armée pour informer ses membres et éviter ainsi des décisions hâtives ou des inquiétudes injustifiées. De son côté, la municipalité connaissant les vrais problèmes peut étudier des solutions plus conformes aux besoins locaux.

## ASSOCIATION DE LOCATAIRES

Deux associations de propriétaires ou de locataires ont eu l'idée d'inviter le Maire et l'adjoint à l'urbanisme à leur assemblée générale. Initiative heureuse dont le premier résultat a été d'amener une assistance beaucoup plus nombreuse que d'habitude à la réunion.

Les associations de locataires ont pu exposer clairement tous leurs problèmes au Maire et sans doute obtenir une aide pour des réalisations sociales en cours (haltes-garderies). D'autre part, le Maire a expliqué la situation exacte de la ville et ses possibilités, alors que circulaient des bruits très fantaisistes.

De part et d'autre, l'expérience a été appréciée et le Maire souhaite qu'elle soit reprise pour d'autres groupes d'immeubles.

## URBANISME

Lors du tracé du raccordement de l'autoroute de l'Ouest au périphérique, le Maire s'est appuyé sur une association de riverains. Lors d'études avec les services des Ponts et Chaussées il a pu, ainsi, obtenir que le tracé soit modifié et éloigné de tout un quartier de la ville comprenant des immeubles neufs.

Michelle CHOISET

---

## FIN DE MANDAT (suite de la page 1)

cipal, et, à une époque où tout va très vite, nous devons favoriser des idées nouvelles.

## L'INFORMATION

L'information est de plus en plus nécessaire ; or, nous avons été la première ville à faire paraître régulièrement un bulletin municipal. Le temps est révolu du tambour de ville et même des affiches que l'on appose sur des panneaux que les automobilistes ne peuvent pas consulter. Nous ne sommes pas aux Etats-Unis ni au Japon et n'avons donc pas de radio ou de télévision locale à notre disposition. Le souci de l'information de nos concitoyens a été une de nos idées dominantes. Ce bulletin est l'objet de tous nos soins, sans cesse plus étoffé, davantage illustré. Il étudie toutes les phases des très nombreux problèmes municipaux ; il étudie aussi, à un échelon plus élevé, les décisions du Parlement, du Conseil Général où je siège et que parfois je préside, et essaie d'en tirer les conséquences à long terme. C'est ainsi, et on nous l'a reproché, que nous nous sommes élevés contre un découpage arbitraire des départements. La preuve est faite que ce n'est pas un succès.

## LA SECURITE

Nous nous sommes également élevés contre la réorganisation de la police telle qu'elle a été conçue,



combien nous avons raison ! Notre Commissaire Principal de Police, chargé de la circulation, siège à SEVRES, loin de nous, et ses qualités de courtoisie, sa compétence ne peuvent malheureusement rien contre l'éloignement, contre des effectifs insuffisants et des crédits qui ne permettent même pas l'entretien convenable des trois voitures de police qui doivent sillonner SAINT-CLOUD et GARCHES pour assurer, de jour comme de nuit, la sécurité des citoyens et l'application des arrêtés du Maire.

## FINANCES ET LIBERTES COMMUNALES

Nous avons prévu aussi les inconvénients des transferts de charges qui font la note de plus en plus lourde pour le contribuable local, l'Etat allégeant ses budgets au détriment des communes. Nous nous sommes élevés particulièrement contre la mesure prise par Monsieur le Ministre des Finances qui empêche les communes de recourir à l'emprunt à un taux normal à la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant supérieur à celui de la subvention allouée par l'Etat pour un programme déterminé. Les libertés communales, sans cesse rognées, ont été l'objet de nombreux articles. Malgré toutes ces difficultés, notre dynamisme ne s'est pas ralenti.

## REALISATIONS - URBANISME

Des réalisations de plus en plus nombreuses ont vu le jour, et SAINT-CLOUD s'est transformé. Les Clodoaldiens qui ont pu survoler SAINT-CLOUD en avion de tourisme ou en hélicoptère, sont émerveillés de voir que cette ville, qui vue de BOULOGNE, présente un visage entièrement construit car chacun a voulu profiter du merveilleux balcon sur PARIS, est cependant noyée dans la verdure. Les plantations que nous avons sauvegardées, celles que nous avons créées dans nos avenues, permettent de lutter heureusement contre les nuisances, et font de SAINT-CLOUD une cité privilégiée. Nous avons veillé à ce que les principales constructions (bureaux de la Colline de SAINT-CLOUD, Résidence de Béarn, église Stella Matutina, nouveau groupe scolaire) soient chauffées par le gaz naturel, ce qui évite bien des retombées désagréables et nocives. Nous continuerons dans cette voie, et un urbanisme concerté tendant à la sauvegarde du site et des espaces verts tiendra toujours une place primordiale dans nos préoccupations et dans notre action. Certains de nos concitoyens, peu soucieux de la condition dans laquelle vivaient les habitants de la partie de la ville qui a été rénovée, ont critiqué l'implantation des bureaux de la Colline. D'autres n'ont pas apprécié les immeubles étagés remplaçant des coteaux verdoyants ou des parcs à l'abandon. Ils ont cédé à cette mélancolie née de la nostalgie d'un passé révolu et pourtant il est normal « que des coteaux verdoyants situés dans les proximités de Paris se convertissent en banlieue ; il n'y a là rien d'autre qu'une loi naturelle contre laquelle il est aussi vain de maugréer que contre le cycle des saisons. Ce qui importe et ce que met bien en lumière cette étude, c'est la qualité du mode d'évolution. Le développement de nos villes, et surtout de nos petites cités, comme la résurrection

des provinces, ne peut se faire dans la pétrification des états anciens. Tout l'art consiste à assurer le progrès d'une communauté en restant profondément fidèle à son esprit, et par conséquent à son passé. Voici relaté un excellent exemple du genre : SAINT-CLOUD » (1)

\*

Les trois premiers numéros de 1970 du Bulletin Municipal ont évoqué successivement les réalisations faites dans différents domaines :

- Bulletin n° 118 : action sociale et familiale ; rénovation des Etablissements Hospitaliers ;
- Bulletin n° 119 : enseignement - sports et jeunesse ;
- Bulletin n° 120 : travaux - urbanisme.

Le présent bulletin est en partie consacré au compte rendu financier de notre gestion des 6 années passées. Ce n'est pas le lieu de parler de notre programme municipal ; mieux que quiconque nous connaissons les besoins de la Ville et aussi ses possibilités financières. La Municipalité et le Conseil Municipal ont conscience d'être un corps intermédiaire indispensable et s'efforcent d'être le lien entre les administrations d'Etat ou préfectorale et la population, pour mieux servir nos concitoyens.

## UNE IDEE NEUVE

On remarquera, à la lecture du programme du prochain mandat, que par le biais des **commissions municipales consultatives**, nous aurons davantage d'antennes dans le public.

En effet, des places dans chaque commission seront réservées à des habitants non élus, mais occupant dans la ville des situations qui leur permettront d'être des conseillers supplémentaires, actifs et efficaces. Le nombre de nos conseillers est trop réduit pour une ville qui, dans le cours du mandat, dépassera 30 000 habitants : 27 conseillers, c'est peu. Si d'autres viennent de l'extérieur nous apporter leurs idées et leurs renseignements, des commissions consultatives rendront grand service.

\*

Enfin, sur le plan politique, l'idée dominante de la Municipalité sortante a été d'élargir encore sa liste qui est déjà une liste d'union. Elle compte y inviter de nouveaux membres désireux de travailler avec elle. Aussi, les élections passées, ce sera bien un véritable Conseil d'Administration, rajeuni, élargi, qui siégera pour perfectionner l'équipement de SAINT-CLOUD.

Ainsi la vie sera rendue plus facile à nos habitants qui pourront y « mener une vie plus agréable ».

Le Maire,  
Vice-Président du Conseil Général  
des Hauts-de-Seine :  
F. CHAVETON.

(1) Préface de M. Georges LIET-VEAUX, Président de la Fédération régionaliste de France, pour le livre de Marcelle BOUCLY : « Autrefois... Le coteau de Saint-Cloud », qui vient de paraître.

# COMMENT TRAVAILLE LA MUNICIPALITÉ

Depuis 13 ans, le Maire a réorganisé d'une manière très moderne l'administration de la ville.

Il a désiré partager de la façon la plus complète ses pouvoirs avec ses adjoints et former une équipe homogène entre la Municipalité, le Secrétariat Général (Secrétaire Général, Secrétaire Général-Adjoint) et la Direction des Services Techniques.

C'est, au total, 10 personnes qui se retrouvent, chaque mois, 3 vendredis sur 4, de 19 h à 23 h, pour faire l'étude détaillée de tous les problèmes municipaux.

Lorsque la Municipalité estime qu'un projet, une proposition ou une question sont mûres, elle les présente aux différentes commissions qui ont à les examiner avant leur passage devant le Conseil Municipal.

Nous avons souvent regretté l'absence du public au Conseil Municipal, car, bien que les questions présentées aient déjà été étudiées par les différentes commissions, le Maire fait sur chacune d'elle un rapport détaillé et un débat s'ensuit le plus généralement.

Bien de fausses interprétations, bien des rumeurs erronées ne naîtraient pas si les citoyens examinaient les ordres du jour des Conseils Municipaux affichés légalement sur les panneaux, plusieurs jours avant la date du Conseil, et assistaient aux débats lorsqu'une question les intéresse.

Il va sans dire (et mieux encore en le disant) que le travail du Maire et des adjoints est considérable.

Le Maire et certains adjoints travaillent presque à plein temps à la mairie. Ceux qui briguent parfois des places d'adjoints ne se rendent pas compte à quoi ils s'engagent et le temps qu'il faut prendre sur les loisirs et plus souvent encore sur les occupations professionnelles pour satisfaire les exigences municipales !

---

## PARLONS FINANCES . . .

### LES RESSOURCES COMMUNALES

#### MODIFICATIONS INTERVENUES EN 1968

##### Considérations générales et ressources propres

Le budget est constitué d'un ensemble de dépenses à couvrir par des recettes qui constituent en somme des « moyens financiers ».

Mais ces recettes ne suffisent pas à couvrir toutes les dépenses bien qu'elles soient renforcées par diverses participations. Il en est ainsi pour les services de voirie, ceux d'entretien des bâtiments communaux et scolaires, les services administratifs et sociaux, etc.

Il apparaît donc normal qu'en compensation, les habitants participent à ces dépenses. C'est pour cela qu'a été créée la fiscalité communale qui, pour frapper chacun d'une manière « aussi équitable que possible », est basée sur de nombreux impôts et taxes permettant d'atteindre toutes les catégories d'usagers : commerçants, industriels, propriétaires fonciers, locataires, etc.

Toutefois, il est important de savoir que le Conseil Municipal ne peut créer d'impôts nouveaux non prévus par la loi.

##### NOTIONS D'IMPOT ET DE TAXE

Il faut tout de suite dire qu'une très grande confusion règne dans les appellations des impôts, taxes et redevances, données aux diverses impositions ou contributions dans le système fiscal français.

Pour de multiples raisons, ces appellations varient et il serait fastidieux d'essayer d'en faire une synthèse car une classification en vue d'une remise en ordre nécessiterait une refonte totale de l'ensemble.

Il apparaît suffisant de distinguer :

a) **L'impôt direct** : est celui qui comporte ou qui entraîne le versement par le contribuable de la somme qui lui est réclamée d'après un état nominatif appelé « rôle », et qui représente une participation à diverses dépenses publiques pour lesquelles une contrepartie n'est pas demandée aux usagers bénéficiaires.

b) **L'impôt indirect** : il comporte le versement indirect par le redevable lors de l'achat d'une marchandise ou lors du paiement d'une prestation de service dont le coût comprend un pourcentage revenant à diverses collectivités.

c) **Les taxes et redevances** qui recouvrent une infinie variété de prélèvements bien distincts et sont parfois directes, indirectes, obligatoires ou facultatives.

Ces diverses notions demandent quelques précisions sur la répartition de toutes ces obligations fiscales.

##### IMPOSITIONS DIRECTES COMMUNALES

Elles sont de deux sortes : les centimes et les taxes assimilées.

##### Les centimes

Ils constituent l'impôt direct principal demandé aux habitants de la commune et sont la survivance du centime additionnel qui était autrefois une majoration de 1 % de l'impôt direct d'Etat, cet impôt fut supprimé en 1914 et les bases ont continué à servir au

centime communal en constituant des « principaux fictifs ».

Ils sont appelés « fictifs » du fait de la suppression de l'impôt d'Etat pour lequel ils constituaient les bases.

Chaque année, l'administration des Contributions directes procède à l'évaluation de ces principaux fictifs et détermine la valeur du centime communal pour l'année.

#### Taxes assimilées

En marge des centimes, les Conseils municipaux peuvent instituer certaines taxes facultatives, dans la limite de taux maxima.

Ce sont :

a) Taxe des prestations ou taxe de voirie.

La taxe des prestations a conservé la particularité de l'ancienne taxe vicinale, de pouvoir être acquittée soit en nature, soit en argent.

b) Taxe sur le revenu net des propriétés bâties et non bâties.

Taxe d'habitation ;

Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels ;

Taxe sur les gens de maison.

c) Autres impôts et taxes assimilées.

Redevance des mines : obligatoire mais variable selon la nature du produit extrait ;

Taxe sur les chiens : facultative ;

Taxe sur les bowlings : facultative.

#### TAXES OBLIGATOIRES

1°) **Versement représentatif de la taxe sur les salaires :**

C'est la ressource qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1968, remplace la Taxe locale qui, elle-même, avait été créée en 1941 pour remplacer les anciens droits d'octroi aux portes des villes.

Depuis la suppression de la taxe sur les salaires le 1<sup>er</sup> décembre 1968, l'Etat attribue, sur le produit de T.V.A., une somme correspondante à la recette de l'ancienne taxe sur les salaires majorée du pourcentage annuel d'augmentation.

La répartition entre les communes est faite :

— en partie au prorata des recettes anciennes de la taxe locale ;

— en partie au prorata de l'effort fiscal local appelé « impôt sur les ménages » qui n'est autre que le produit des contributions communales à ce titre.

2°) **Impôt sur les spectacles :** Le régime en résulte du décret du 30 avril 1955 modifié par la loi de finances du 17 décembre 1960.

Les spectacles sont divisés en cinq catégories assorties de taux différents par l'article 33 de la loi du 6 janvier 1966. Le Conseil municipal peut faire varier ces taux dans certaines proportions.

Signalons qu'obligation est faite, par la loi, aux communes, de reverser le tiers des recettes au profit du Bureau d'Aide Sociale.

3°) **Droits de licence sur les débits de boissons :** Ils constituent un impôt à caractère obligatoire. Les taux minima et maxima variables selon le chiffre de la population sont également à l'appréciation du Conseil municipal.

4°) **Taxe locale additionnelle aux droits de mutation :**

C'est une taxe additionnelle aux droits d'enregistrement portant sur certaines mutations d'immeubles, de biens immobiliers, de meubles, de biens mobiliers, de fonds de commerce et droits à bail.

5°) **Taxe sur les chasses louées.**

6°) **Surtaxe sur les eaux minérales.**

#### TAXES FACULTATIVES

1°) **Taxe sur le chauffage et l'éclairage électriques :**

Elle frappe toutes les consommations d'électricité et par conséquent, à peu près proportionnellement au confort que peuvent s'offrir les usagers. Sont seules exclues les utilisations industrielles en haute tension.

2°) **Taxe sur la publicité :** Elle s'applique aux affiches publicitaires même manuscrites sur papier même ordinaire, aux affiches peintes ou en autres matériaux, aux affiches et enseignes lumineuses, aux projections sur écran.

3°) **Taxe de séjour :** réservée aux stations classées : Elle est due par toute personne étrangère à la commune et venant y séjourner soit en hôtel, pension, villa ou appartement.

Cette taxe permet aux municipalités de ces stations de faire participer les estivants, hivernants, curistes ou touristes aux frais supplémentaires entraînés par leur séjour.

#### TAXES ET DROITS DIVERS

1°) **Droits sur les permis de chasse :** Obligatoires et perçus dans l'apposition d'une vignette annuelle dont le produit est réparti entre les collectivités et la Société de Chasse.

2°) **Taxe locale d'équipement :** Bien que créée par la loi foncière du 30 décembre 1967 pour assurer le financement des équipements publics, aucun texte n'oblige à en suivre l'affectation. Il faut noter que, dans les communes où le plan d'occupation des sols sera publié, elle pourra être remplacée ou s'ajouter à la taxe d'urbanisation.

Elle est imposée pour les constructions nouvelles au moment de l'accord du permis de construire et basée sur une valeur-type selon le genre de construction.

#### RECETTES DES SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Ce sont celles qui correspondent à un service rendu soit directement par la commune soit par l'intermédiaire d'un concessionnaire si le service a été concédé par la collectivité.

a) **Redevance d'assainissement.**

Elle remplace l'ancienne taxe de déversement à l'égout et son but est d'équilibrer le prix de revient du service de l'assainissement en imposant chaque mètre cube d'eau consommé par les usagers. A titre

indicatif, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1968, les communes sont tenues de présenter un budget annexe pour ce service et celui de la distribution des eaux. C'est une redevance obligatoire.

#### b) **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.**

Les Conseils municipaux peuvent instituer cette taxe pour couvrir tout ou partie du coût du service d'enlèvement des ordures ménagères en imposant les possesseurs de propriétés bâties. Elle est facultative.

#### c) **Produit des services concédés.**

Les communes peuvent concéder les services industriels et commerciaux qu'elles doivent assurer. Elles encaissent à ce titre des redevances perçues sur le concessionnaire et assises soit sur la consommation (eau, gaz, électricité), soit sur les fournitures (pompes funèbres), soit sur les places (halles et marchés). Dans ce cas, les concessionnaires prennent à leur charge toutes les dépenses, encaissent toutes les recettes et sont tenus de verser aux communes la redevance fixée.

### **RECETTES DU DOMAINE**

Ainsi que nous avons pu le lire, la commune encaisse des revenus des propriétés qu'elle possède. Ces revenus peuvent être de différentes sortes:

- Location de propriétés,
- Fermages,
- Droit d'utilisation des emprises de la voirie (trottoirs),
- Droit de places pour l'usage des halles et marchés,
- Concession de terrain dans les cimetières,
- et depuis une époque toute récente, des recettes provenant des parkings de stationnement payant.

### **SUBVENTIONS DIVERSES**

En dehors des subventions d'équipement provenant du budget de l'Etat, les communes peuvent encaisser certaines subventions dont les montants sont généralement assez faibles et provenant soit de l'Etat, soit du Département. On peut citer :

- Subventions pour dépenses d'intérêt général,
- Subventions pour recensement de la population,
- Participation aux frais d'organisation des élections,
- Subvention pour acquisition de livres de bibliothèque municipale,
- Subvention compensatrice pour exonération des constructions neuves.

Cette dernière a pour but de minimiser la perte de recettes fiscales provenant de l'exonération d'imposition foncière pour les constructions neuves accordées pour des durées pouvant atteindre 25 ans.

Enfin, le fonds scolaire des établissements d'enseignement public qui a remplacé l'allocation scolaire départementale dite de la « loi Bérangé », procure une ressource maximum de 39 F par élève des écoles du premier et du second degré pour l'amélioration

mobile et immobilière des établissements d'enseignement.

### **CONCLUSION**

L'exposé ci-dessus donne un aperçu assez complet des ressources communales pour que chacun des citoyens en comprenne bien le mécanisme. Mais en dehors de celui-ci, il importe de ne pas augmenter la pression fiscale à l'échelon de notre cité. Certes, les textes sont nombreux comme nous le constatons. Trop nombreux certainement. Mais certaines recettes sont dérisoires.

Une solution a déjà été présentée par différents Maires. Elle consiste à faire en sorte que le Gouvernement accepte le transfert de 0,150 % du revenu national, soit à peu près le 1/150<sup>e</sup> de ses recettes, pour assurer aux communes le financement de leurs investissements et permettre l'exécution des travaux communaux dont nous connaissons tous l'absolue nécessité.

---

### **Procédé de stérilisation des eaux de la Piscine**

Certains de nos concitoyens ont pu voir, lors de l'opération « Porte ouverte » que les travaux de la piscine avançaient.

Afin d'améliorer les conditions de confort et de sécurité par la modernisation au maximum de la technique, nous avons accepté de retarder encore un peu ces travaux. C'est ainsi que notre procédé sera le 3<sup>e</sup> en France à bénéficier de la stérilisation par le brome qui, contrairement au procédé conventionnel, n'attaque pas les muqueuses. Nous dotons également le bassin de goulottes périphériques qui suppriment les siphons et permettent à l'eau de la piscine d'être au niveau de la plage. Ce système atténue l'effet des vagues qui viennent contrarier la respiration des nageurs.

Seule en France, la nouvelle piscine d'ORLEANS est dotée de ce système, et quelques piscines récentes en Allemagne en sont également équipées.

### **NOTE TECHNIQUE**

#### **BROMAZUR**

##### **Principe**

L'appareil BROMAZUR assure la stérilisation des eaux de piscine par distribution d'eau bromée, avec régulation automatique et asservissement à la teneur en brome résiduel, mesurée par cellule ampérométrique. Le dosage intervient à concentration constante avec proportionnalisation à la différence entre la valeur de consigne affichée et la valeur mesurée.

##### **Description**

Les équipements techniques constituant l'ensemble de distribution sont groupés sous armoire en tôle d'acier revêtue de résine époxy, protection efficace contre toute corrosion.

L'armoire comporte à la partie supérieure un dispositif de dosage et d'injection de l'eau de solubilisation du brome par pompe à mercure.

La pompe à mercure est équipée de deux électrovannes.

La première est montée sur l'arrivée d'eau de déplacement; son ouverture est commandée par le signal émis par la cellule ampérométrique de mesure de la concentration en brome résiduel.

La seconde électro-vanne autorise l'admission du volume d'eau de solubilisation dans le récipient de stockage de brome, ce volume étant prédéterminé par réglage d'un jeu d'électrodes.

A la partie inférieure de l'armoire est installé un pot de mélange alimenté en eau de dilution et recevant l'eau bromée en provenance du récipient de stockage.

L'injection directe sous pression de la solution bromée dans la canalisation d'eau à traiter est réalisée au moyen d'un groupe électro-pompe monobloc, ali-

mentant un éjecteur en CPV aspirant dans le pot de mélange.

Un bac à niveau constant assure l'alimentation en eau du groupe et du système de dilution.

Le matériel électrique est monté dans un compartiment étanche. Tous les composants du dispositif de mesure par ampérométrie, ainsi que le pilotage des injections d'eau bromée sont montés sur circuits imprimés.

La valeur de consigne de la teneur en brome résiduel est affichée en façade sur un potentiomètre.

Le compartiment étanche groupe les organes de commande de la pompe ainsi que les dispositifs de sécurité interdisant, en particulier, la fabrication de solution bromée en cas de non-fonctionnement de l'éjecteur.

La cellule ampérométrique de mesure de la concentration en brome résiduel comporte une électrode d'argent et une électrode de platine soumises en permanence à un nettoyage mécanique.

## chronique des quartiers

(Situation au 15 Décembre 1970)

La ville de SAINT-CLOUD se présente actuellement comme un grand chantier. En effet, en dehors de l'édification de nombreux petits immeubles, les routes sont actuellement défoncées à l'occasion de poses de canalisation de toute nature qui constituent en fait le renforcement des réseaux existants afférent aux nouvelles constructions (eau, gaz et électricité). Par ailleurs, la Direction des P.T.T. procède à la pose de câbles en raison de la création de plusieurs milliers de lignes nouvelles.

L'activité de cette dernière s'exerce particulièrement dans le quartier du Centre ainsi que rue Dailly, avenue André-Chevillon et boulevard Sénard, causant une certaine perturbation dans la circulation générale des véhicules automobiles et également des piétons qui sont obligés de traverser les chantiers.

Signalons également à ce sujet que rue Dailly, la fouille des P.T.T. a fait découvrir des galeries d'anciennes carrières qu'il est nécessaire de combler avant de construire la chambre de répartition des lignes téléphoniques.

### QUARTIER DU CENTRE

#### Ensembles immobiliers.

Sont actuellement en cours :

a) Travaux de construction de l'Ecole Maternelle en bordure du parc de SAINT-CLOUD. Les fondations sont terminées. Elles ont été assez importantes en raison de l'existence d'un mauvais sous-sol en bordure de la zone des anciennes carrières de SAINT-CLOUD. Un crédit supplémentaire est prévu pour assurer la sécurité complète du futur bâtiment.

b) Travaux d'agrandissement des cantines scolaires. — Il s'agit de l'extension des salles de réfectoire qui permettront de libérer les salles de réunions actuellement utilisées pour les repas scolaires (gros œuvre terminé, mise en service février prochain).

c) Construction par le Ministère de l'Équipement de bâtiments préfabriqués à la Demi-Lune et avenue Eugénie pour relogement de certains propriétaires et locataires évincés par suite de l'expropriation des immeubles pour prolongement de l'autoroute A. 13.

d) Les travaux de modernisation de la salle des Fêtes Municipale sont adjugés. Ouverture du chantier début janvier 1971.

#### Voirie - Eclairage Public - Squares.

a) Réfection de la chaussée partie haute de la rue du Calvaire et revêtement en tapis sable rouge des trottoirs.

La partie située au carrefour de la rue Dailly sera terminée lorsque la Direction Départementale de l'Équipement aura remis à leur emplacement définitif les bordures des îlots directionnels.

b) Rue Gaston-Latouche, rescindement de l'immeuble des « Presses Multiples » en vue de l'élargissement à 14 m de la dite rue entre la rue Dailly et la rue de la Libération.

Travaux de finition prévus en même temps que ceux du Service des Ponts et Chaussées qui vont commencer incessamment, l'adjudication des travaux étant en cours d'approbation.

c) Aménagement d'un mail parc de Béarn.

Suivant les conventions passées avec les promoteurs de la Résidence du Parc de Béarn, ladite

Société Immobilière procède à l'aménagement d'un mail qui sera remis à la ville de SAINT-CLOUD.

La Commission Communale des Travaux a visité le chantier et a fait adopter par le Conseil Municipal le plan des aménagements prévus. Fin des travaux au début de l'année 1971.

d) La sente des Milons a été reconstituée par la Société Immobilière « Résidence Parc de Béarn » et sera remise à la ville en même temps que le mail. L'avenue de Suresnes sur laquelle elle débouche fera l'objet dans les années qui vont suivre d'un projet de raccordement avec la rue du Calvaire.

e) Les travaux de modernisation de l'éclairage public dans le quartier du Centre ont été réalisés pendant la période des vacances.

f) Implantation d'un nouvel abri-bus rue Dailly, ligne 160, direction Nanterre, station « Pont de Saint-Cloud ».

## QUARTIER DU BORD DE SEINE

### COTEAUX PASSERELLE

#### Ensembles immobiliers.

a) Travaux de peinture au Stade Municipal (vestiaires - tribune).

b) Aménagement d'un local pour le Stade Municipal (arbitre).

c) Salle de musculation, projet d'achat d'une péniche.

#### Voirie, éclairage public.

a) Parking privé de la ville de SAINT-CLOUD quai Carnot au droit du Centre Social de la Passerelle.

b) Les jardins, espaces verts et parkings en bordure du quai Carnot seront remis officiellement à la ville par la Direction Départementale de l'Équipement au 1<sup>er</sup> janvier prochain. La ville assurera l'entretien de ces espaces verts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1971.

c) Implantation d'un nouvel abri-bus sur la ligne 175 en direction de SURESNES. Arrêt Pont de Saint-Cloud (abri demandé récemment par de nombreux usagers).

d) Aménagement de parking et réfection de trottoirs boulevard Sénard entre la rue Charles-Blum et le pont Blanc. Une deuxième phase est prévue entre la rue des Viris et la Passerelle de l'Avre lorsque de nouvelles conduites de gaz seront posées par le G.D.F.

e) Implantation d'une signalisation tricolore carrefour quai Carnot - rue du Val-d'Or et remise à double sens de la rue du Val-d'Or dans la portion boulevard Sénard - quai Carnot jusqu'alors interdite.

## QUARTIER DU VAL D'OR

#### Ensembles immobiliers.

a) La construction d'une salle scolaire de gymnastique est prévue sur les anciens terrains Guinard en 1971 ; en attendant cette réalisation, l'espace libre récemment aménagé va être mis à la disposition des enfants du quartier comme terrain de jeux.

b) Les travaux de construction de la piscine se poursuivent activement. Une opération « porte ouverte » aura permis le 19 décembre 1970 de voir le travail qui a été accompli.

c) La construction de 2 classes nouvelles à l'École Maternelle de la rue du Pierrier est prévue en 1971. Le projet est actuellement en cours d'approbation à la préfecture des Hauts-de-Seine.

d) Travaux de réfection partielle de la toiture de l'Église Notre-Dame des Airs (prévus en 1971).

#### Voirie, éclairage public.

a) Le parking de 175 places prévu près de la gare du Val d'Or est pratiquement terminé. Il a nécessité un remodelage du carrefour Val-d'Or - rue du Mont-Valérien et la création d'une nouvelle signalisation tricolore.

Les installations d'éclairage public sont posées.

Les plantations et les jardins seront aménagés au cours de l'hiver.

M. le Directeur de la Région Ouest de la S.N.C.F., par lettre du 3 décembre, nous indique que l'éclairage de l'ancien abri de la gare du Val d'Or, sur le quai de départ vers Paris, est réalisé et nous informe qu'un nouvel abri va très prochainement être entrepris sur ce quai comme sont, d'autre part, entrepris quelques travaux de modernisation du petit bâtiment voyageurs.

b) Une première tranche de trottoirs a été réalisée rue du Mont-Valérien. Elle va être suivie d'une deuxième tranche côtés pair et impair entre la rue Marie-Bonaparte et le Pont des Trois Pierrots.

Une troisième tranche sera exécutée dès la finition de la piscine municipale. Cette phase de travaux comportera également la réfection complète de la rue Marie-Bonaparte.

c) Les travaux de construction de l'Allée Florent-Schmitt sont en cours entre la rue des Gâtes-Ceps et la résidence des Coteaux.

Préalablement à ces travaux de voirie, il a été procédé à l'élargissement de cette voie à son débouché sur la rue des Gâtes-Ceps.

d) L'éclairage public a été réalisé sur toute la longueur de l'allée Florent-Schmitt.

e) La pose de barrières de protection à la sortie des Ecoles se poursuit notamment rue du Pierrier. A la demande de l'Association des Parents d'Elèves, un essai de réglementation portant interdiction de circuler dans la rue aux heures d'entrée et de sortie des groupes scolaires est en cours.

f) Un projet d'élargissement de la rue Traversière sera présenté au cours de l'année 1971, la construction de la Résidence Séverine étant terminée. Cette voie est interdite aux camions.

## QUARTIER DE MONTRETOUT

#### Ensembles immobiliers

a) La construction de 2 nouvelles classes avec aménagement d'une cour de récréation a été menée à bien pendant la période des vacances, c'est-à-dire en deux mois. Ce tour de force a pu être réalisé

grâce à la diligence des entreprises adjudicataires des travaux de la ville qui doivent être félicitées savoir : Entreprises ESTEVES pour la maçonnerie, HUET pour la menuiserie charpente, CIRASSE pour la couverture et la plomberie, TRILA pour l'électricité, PLANTIVAUD pour les cours de récréation et CANTIN pour les jardins.

Les préaux couverts seront construits pendant les vacances de Noël.

b) La cantine scolaire de Montretout a été agrandie. Les travaux ont été également rapidement exécutés pendant les vacances par les entreprises précédemment citées.

c) Construction de W.C. fermés et chauffés, école maternelle de Montretout (exécutée également en juillet et août).

d) La réfection de 2 classes provisoires à l'Ecole de Garçons de Montretout a été terminée pour la rentrée scolaire.

e) Les travaux de construction d'immeubles I.L.N. se poursuivent activement rue Gounod. Rappelons qu'en dehors de logements, il est prévu au rez-de-chaussée des salles réservées aux activités du jeudi. Ces activités si appréciées de 450 jeunes et de leurs parents se dérouleront dès septembre prochain non seulement dans de nombreuses salles modernes et parfaitement équipées, mais encore dans un espace dont chacun saura apprécier le charme verdoyant, car les beaux arbres ont été conservés.

#### Voirie, éclairage public.

a) La signalisation tricolore carrefour Porte Jaune - rue Pasteur est en fonctionnement.

b) La modernisation de l'éclairage public est en cours. Le retard apporté à la mise en chantier des rues signalées au cours de notre dernier bulletin municipal est imputable à l'E.D.F. qui, surchargée de travail, n'a pas encore déplacé ses lignes aériennes qui empêchent l'exhaussement des poteaux d'éclairage public.

c) Escalator.

Celui-ci est encore en panne pour cause de sabotage : les mains courantes ont en effet été détériorées avec des barres de fer passées à travers le baroudage de fermeture des installations. A noter que l'escalator a fonctionné normalement pendant un mois. Les déprédations ont repris fin octobre, début novembre. Une enquête est en cours... Déplorons donc le manque de civisme et de sens moral des saboteurs. Une plainte déposée n'a pas été suivie d'effet...

d) De nouveaux abris-bus vont être implantés aux endroits suivants :

1°) sur la ligne R.A.T.P. n° 244, arrêt Marie-Bonaparte, direction Saint-Cloud ;

2°) Ligne R.A.T.P. n° 244, arrêt Montretout, angle avenue Foch, direction Saint-Cloud ;

3°) Ligne R.A.T.P. n° 244, arrêt Marché, direction Suresnes ;

4) Ligne C.G.E.A. Carrefour Porte Jaune - Pasteur, direction Pont de Saint-Cloud.

e) La rue Dailly a été remise en état entre la rue Pozzo-di-Borgo et la rue du Calvaire. La chaussée a

été revêtue d'un tapis sable après réfection des bordures et caniveaux. Les trottoirs ont été refaits à neuf entre l'avenue Pozzo-di-Borgo et la rue Lauer.

#### Travaux projetés à réaliser dans un avenir prochain.

1°) Réfection des trottoirs rue de la Porte-Jaune entre la rue Pasteur et la rue de Garches ;

2°) Réfection des trottoirs rue Marbeau ;

3°) Réfection des trottoirs boulevard de la République et rue Coutureau, dès finitions des travaux de construction des immeubles de la Société Saint-Cloud-Coutureau.

#### Circulation

Pour remédier aux inconvénients afférents à la mise en sens unique de la rue Sevin-Vincent et de la rue des Tennerolles, une mise à double sens de portions de voies est actuellement à l'essai. Cette réglementation a pour résultat d'interdire strictement le stationnement dans les portions de voie considérées, ceci en accord avec les services de police.

Nous invitons les riverains à respecter scrupuleusement cette interdiction qui, seule, peut permettre l'efficacité de la nouvelle réglementation proposée.

## Solution à apporter au doublement du Tunnel de Saint-Cloud

Nous insérons ci-dessous la lettre adressée à M. le Ministre de l'Equipement, concernant la solution à apporter au nécessaire doublement du tunnel de l'Autoroute de l'Ouest sans pour autant sacrifier le parc de Saint-Cloud.

Nous pensons qu'une solution satisfaisante pour la sauvegarde de celui-ci sera trouvée et nous ne manquerons pas de revenir sur cette question en informant nos lecteurs.

30 Novembre 1970.

Monsieur A. CHALANDON  
Ministre de l'Equipement  
et du Logement  
244, boulevard Saint-Germain  
75 - PARIS (7<sup>e</sup>)

Monsieur le Ministre,

*Je vois dans la Presse et notamment dans le « Monde » du 29-30 novembre 1970, que Monsieur le Président de la République et vous-même, devez donner votre arbitrage entre les différents projets de tracés envisagés pour le doublement de l'autoroute de l'Ouest, à travers le parc de Saint-Cloud.*

*Des assurances formelles m'avaient été données — que j'ai répercutées auprès de la population de Saint-Cloud justement inquiète — que la solution « Tunnel + tranchée couverte » avait été adoptée à l'exclusion de celle « Tunnel + viaduc » jugée par*

trop inesthétique et défigurant certaines parties du parc de Saint-Cloud.

Pendant qu'il en est temps encore, je me permets d'insister de la façon la plus pressante pour que, pour une considération purement financière et en fin de compte relativement minime eu égard à l'importance du budget du pays, on ne compromette pas définitivement l'avenir du parc de Saint-Cloud qui a déjà été sérieusement mutilé pour une raison d'économie dérisoire en 1937-39, par l'implantation du tunnel actuel à une place qui s'est révélée peu judicieuse.

Je sais que vous avez toujours tenu compte, notamment lors de l'établissement du tracé du viaduc et du pont, biais et courbe, qui doit relier l'autoroute de l'Ouest au boulevard périphérique, de mes suggestions. Je vous en suis reconnaissant et cela m'autorise, je pense, à attirer votre attention sur ce nouveau problème que je croyais résolu de façon satisfaisante, et qui me paraît être remis en question.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Maire,  
Vice-Président du Conseil Général  
des Hauts-de-Seine,  
F. CHAVETON  
Chevalier de la Légion d'Honneur

---

## A PROPOS DE L'HIPPODROME

Certains de nos fidèles lecteurs nous ont fait remarquer que dans le précédent bulletin, il n'avait pas été question de la position que le Conseil Municipal avait prise au sujet de cet important problème que pose l'hippodrome de Saint-Cloud. Par ailleurs, le bulletin n° 1 de l'Association de la Bérengère ne mentionne même pas la seule intervention précise et énergique qui ait été faite sur cet inquiétant sujet et qui est la motion suivante du Conseil Municipal prise au cours de la séance privée du lundi 4 mai 1970. Nous rappelons tout de même que cette motion avait été portée à la connaissance des habitants de notre ville par voie d'affiches, non seulement sur les panneaux officiels, mais à différents emplacements bien connus du public.

« Considérant que l'hippodrome de SAINT-CLOUD situé sur les territoires des villes de RUEIL-MALMAISON et de SAINT-CLOUD, n'apporte aux budgets locaux que des ressources dérisoires (taxe sur les spectacles perçue par SAINT-CLOUD en 1969 : 65.000 francs).

« Considérant qu'il est une source de nuisance les jours de courses (82 réunions annuelles) pour les habitants riverains et qu'il en résulte des troubles graves dans la circulation routière dont le trafic est perturbé pendant de longues heures, le plus souvent au moment du retour des personnes travaillant à PARIS ou dans la périphérie Ouest.

« Considérant que l'accès en est interdit aux habitants des communes limitrophes, aucun espace n'étant

réservé au public en dehors des réunions hippiques :

« DEMANDE instamment aux pouvoirs publics d'affecter l'ensemble des 77 hectares qui constituent l'hippodrome de SAINT-CLOUD à la CREATION D'UN PARC REGIONAL DES SPORTS ;

et, dans ce cas, SE DECLARE PRET A ASSURER une quote-part de l'entretien si les habitants de SAINT-CLOUD ont la libre disposition d'une partie des installations.

« S'ETONNE toutefois que l'Etat, qui préconise à juste titre une politique d'espaces verts, paraisse n'avoir pas prévu le financement qui seul permet la sauvegarde de ces espaces réservés quand l'intérêt public en requiert l'acquisition.

« INSISTE auprès de l'Assemblée Départementale et de Monsieur le Préfet pour que la collectivité (le District) qui a pris la mesure de sauvegarde, reçoive de l'Etat, des autres collectivités et des établissements prêteurs, toutes les facilités pour régler à plus bref délai cette importante question.

« RENOUVELLE le veto formel à l'installation sur ce terrain, d'une nouvelle Université ou d'un stade de cent mille places.

« ATTIRE l'attention des Pouvoirs Publics et de l'Assemblée Départementale sur le danger qu'il y aurait à appliquer la règle de sursis à statuer, celui-ci aboutissant en fin de compte à noyer momentanément l'affaire et à la rendre inéluctable, une fois le délai expiré.

« MANDATE Monsieur le Maire, Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, pour déposer un vœu sur le Bureau de l'Assemblée Départementale afin d'alerter publiquement toutes les hautes autorités responsables. »

---

### *Saviez-vous que ...*

#### **Le trafic routier lourd dégrade rapidement la voirie ?**

Les dégâts provoqués par un essieu de 6 tonnes sont 10.000 fois plus importants que ceux provoqués par l'usure au passage d'un essieu de voiture de tourisme (0,6 T au maximum) prise comme unité.

Quant à ceux déjà produits par un essieu de 12 T, ils sont 160.000 fois plus importants. Sur la base des essais qui ont été faits, un camion userait donc la chaussée autant que 200.000 voitures ; or, le trafic routier se développe très rapidement et les routes françaises ne sont pas conçues pour un trafic lourd, ce qui explique leur très mauvais état, et le coût très important de leur entretien pour un résultat médiocre.

Cependant, l'Europe se faisant, le trafic international s'accroît et la France est obligée de tolérer sur son réseau routier les gros poids lourds en usage chez nos voisins allemands, belges et italiens.

On comprend pourquoi, il faut tout mettre en œuvre pour assurer une meilleure coordination du rail et de la route, pourquoi il faut que les gares routières réduisent la pénétration des poids lourds dans les



agglomérations, pourquoi la Ville de Paris prépare une réforme qui tendra à substituer la notion de surface au sol à celle de poids en charge. Les poids lourds de plus de 20 m<sup>2</sup> n'auraient pas le droit de circuler à Paris dans la journée, sauf sur certains itinéraires bien déterminés.

Pour sa part, la Municipalité de Saint-Cloud va se trouver obligée de prendre des mesures draconiennes pour que certains gros poids lourds ne s'aventurent pas dans des rues où ils risquent de bouleverser le sous-sol et de détériorer les réseaux d'égoûts.

On remarquera — cela se sait peu en France — qu'aux Etats-Unis, la charge par essieu est limitée à 8 T, alors que les transporteurs européens affirment la nécessité d'autoriser la circulation d'ensembles routiers d'un poids total de 46 T, afin de transporter les grands containers maritimes de 40 pieds.

Les constructeurs du Marché Commun recommandent l'agrément par tous les pays de la Communauté de l'essieu de 13 T au lieu de 10 T autorisé actuellement en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas.

Espérons que les Pouvoirs Publics se préoccupent de cette question qui pourrait ne pas être à l'ordre du jour et qui, en tout cas, n'est pas évoquée au VI<sup>e</sup> Plan.

(D'après les notes documentaires  
de l'Union des Maires)  
(23 juin 1970).

### *Saviez-vous que ...*

L'hôpital de Saint-Cloud a totalisé cette année 41 900 journées d'occupation en médecine, et la Maison de Retraite Lelégard, 89 500.

\*

Le Conseil Général a décidé en priorité la création à Saint-Cloud, sur un terrain appartenant aux Etablissements Hospitaliers en bordure de la Maison de Retraite, d'un centre de santé mentale (établissement psychoprophylactique) d'environ 100 lits.

\*

Les ménagères seront intéressées de savoir que pour l'année 1969, entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre, les hausses enregistrées ont été de :

- 6,70 % pour le veau ;
- 5 % pour la volaille ;
- 12,60 % pour l'épicerie et les conserves ;
- 6,50 % pour la crèmerie ;
- 10 % pour le lait ;
- 20 % pour le vin ;
- 10 % pour l'eau minérale ;
- 12 % pour les fruits et légumes ;
- 10 % pour le pain ;
- 3 % pour le sucre ;
- 16 % pour le café ;
- 8,30 % pour le fuel domestique.

La hausse des spécialités pharmaceutiques a oscillé entre 6 et 25 % selon les produits.

## AU CONSEIL GÉNÉRAL

Une intervention remarquée

de M. Francis CHAVETON

Vice-Président du Conseil Général

Maire de Saint-Cloud

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 1970

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président,  
Mes Chers Collègues,

La lecture des deux documents de préparation du VI<sup>e</sup> Plan :

— Rapports Généraux, tome I de septembre 1970 et

— Esquisses de programme, tome II d'octobre 1970 a dû vous apporter, comme à tous les membres de la 2<sup>e</sup> Commission, une sérieuse déconvenue.

Il est certain qu'il apparaît que le département des Hauts-de-Seine situé par les auteurs de ce travail, comme étant à l'Ouest de Paris, est totalement sacrifié.

Il y a une première erreur à relever, c'est que notre département faisant un demi-cercle autour de Paris, comporte une partie Nord et une partie Sud.

Une deuxième erreur consiste à opposer le développement de l'Ouest par rapport à l'Est.

Enfin, lorsque page 24 du tome II, on peut lire « qu'un effort particulier doit être fait en faveur de l'Est de Paris et des zones d'extension de l'Est, notamment une ville nouvelle dans le Val-de-Marne, afin de rompre le déséquilibre général, il n'y a aucun doute qu'une répartition plus harmonieuse des activités au sein de la région exige que soit mise en œuvre une politique très volontariste, si l'on veut **renverser les tendances naturelles** ». N'est-ce pas une troisième et considérable erreur que, précisément, de vouloir renverser les tendances naturelles ? Enfin, la pollution supplémentaire et grave de la Seine en cas d'édification d'une ville nouvelle à l'Est de Paris est à signaler.

Les élus et l'Administration ne sont-ils pas là pour accompagner les mouvements de population, et non pas, technocratiquement, les créer de toutes pièces ?

Un certain nombre de fautes importantes ont été commises récemment en vertu de l'application de certaines théories séduisantes pour l'esprit, peut-être, mais qui ne tenaient pas compte des réalités.

Les abattoirs de la Villette qui ont fait couler beaucoup d'encre, et feront couler peu de sang, en sont un exemple parmi d'autres.

Le rôle de la 2<sup>e</sup> Commission est d'éclairer le Conseil Général sur les réalisations nécessaires, non seulement à l'équilibre de notre département, mais,

conséquemment, à l'équilibre de la Région Parisienne, réalisations qui sont omises dans le travail qui nous a été présenté.

La 2<sup>e</sup> Commission, après examen approfondi de l'esquisse du VI<sup>e</sup> Plan, estime que celui-ci brosse un tableau d'un certain avenir du département, sans tenir compte des retards accumulés au cours des précédents Plans.

Voici les omissions graves que notre 2<sup>e</sup> Commission a relevé et qui ne concernent que le département des Hauts-de-Seine. Elles sont séparées en activités secondaires et tertiaires :

#### 1<sup>o</sup> LES ACTIVITES SECONDAIRES déjà existantes dans le Nord du département :

— les industries de la presqu'île de GENNEVILLIERS sont bridées par le manque de liaisons.

Il y a donc impérativement lieu de prévoir :

a) **des liaisons marchandises** : c'est un problème routier qui peut être résolu par des franchissements de Seine.

b) **des liaisons voyageurs** : les personnels des entreprises de cette région du département ne peuvent se rendre à leur travail dans des conditions acceptables ; il peut y être remédié par des transports ferrés, R.A.T.P., S.N.C.F.

Dans le reste du département : maintien des activités secondaires et possibilité de leur développement éventuel.

#### 2<sup>o</sup> LES ACTIVITES TERTIAIRES :

1. — Il ne peut être question de sacrifier l'EPAD qui se révèle comme une magnifique réalisation et qui, sur le plan commercial, devient un succès prouvant bien la propension naturelle des villes à se développer vers l'Ouest.

L'EPAD doit se continuer bien au-delà de l'EPAD n<sup>o</sup> 1, première phase.

2. — Il faut faciliter les rénovations urbaines indispensables à la modernisation du département en autorisant un pourcentage d'activités tertiaires qui permettra :

- a) de terminer les rénovations en cours,
- b) d'en entreprendre d'autres.

C'est un besoin impérieux que d'animer le centre Sud du département.

La région de CHATILLON-SOUS-BAGNEUX, qui par sa position double au carrefour de l'autoroute A.10 et de la rocade intercommunale, ainsi qu'au passage de la ligne de métro 14, ouvre une possibilité idéale pour un centre d'emploi dans une région parfaitement urbanisée en logements et qui ne comporte aucun centre de travail pour les habitants, qui sont ceux des communes de CHATILLON-SOUS-BAGNEUX, CHATENAY-MALABRY, etc...

Pour réaliser ces différents objectifs, il faut bien entendu pratiquer une politique d'infrastructure : assainissement, alimentation en eau, transports, etc...

En effet, comme dit à la page 44 du tome I du rapport général des activités, « le problème de l'Ouest des Hauts-de-Seine consiste à savoir accompagner son dynamisme naturel — sous peine de voir rapidement se dégrader les conditions générales de l'environnement — et à savoir, pour le Sud du département, pratiquer une politique d'incitation pour améliorer l'équilibre emploi/habitat ». Ce paragraphe est en contradiction avec le reste de l'ouvrage.

Pour l'assainissement, la 2<sup>e</sup> Commission insiste pour qu'il ne soit pas oublié car il commande tout le reste, et le retard, aggravé par les lenteurs de la dévolution des biens, est devenu inquiétant (voir page 102 du tome I).

Les transports : le même tome I (page 57) reconnaît le retard de l'équipement routier pour l'ensemble de la région parisienne et mentionne 3 opérations en retard du V<sup>e</sup> Plan. Or, ces 3 opérations concernent essentiellement les Hauts-de-Seine. Ce sont, dans l'ordre d'urgence d'exécution, les autoroutes A.14, A.10 et A.15.

Elles étaient prévues au V<sup>e</sup> Plan et n'ont pas été réalisées. Les Hauts-de-Seine supportent donc, et eux seuls, tout le poids du retard du V<sup>e</sup> Plan. Ce fait n'a pas été suffisamment souligné dans les études qui nous ont été soumises.

Que faut-il faire pour commencer à résoudre les problèmes dans notre département ?

#### A) Dans le Nord du département :

Désenclaver la presqu'île de GENNEVILLIERS. Pour ce faire, le Conseil Général des Hauts-de-Seine préconise :

a) la poursuite des opérations de la rocade A.86 : un pont nouveau autoroutier à construire reliant l'ILE-SAINT-DENIS - VILLENEUVE-LA-GARENNE.

b) autoroute A.15 avec franchissement de la Seine par un deuxième pont autoroutier au Nord entre le pont de GENNEVILLIERS et ARGENTEUIL et un troisième pont autoroutier au Sud entre GENNEVILLIERS et CLICHY.

c) un pont autoroutier de distribution (il s'agit de la reconstruction du pont de CLICHY insuffisant et devenu si dangereux qu'un seul autobus peut le franchir à la fois).

#### B) Dans le centre du département :

a) création d'un véritable centre du département autour du chef-lieu qu'est NANTERRE ;

b) voie rive gauche de la Seine de la porte du Bas-Meudon jusqu'à l'autoroute A.86 à VILLENEUVE-LA-GARENNE.

#### C) Dans le Sud du département :

Le problème est le même que pour le Nord.

a) il faut désenclaver la région de CHATENAY-

# CE QUI SEMBLE

## ACQUIS



Les rocales

Doublement tunnel s-cloud ?

Desenclavement

Sud ?

Liaison Paris-Defense ?

Franchissements de la Seine ?

Existants ou acquis au 5 plan

Echelle: 1/100,000

MALABRY, FONTENAY-AUX-ROSES, SCEAUX, PLESSIS-ROBINSON, CLAMART et BOURG-LA-REINE.

Pour ce faire, l'autoroute A.10, au moins dans sa première section, qui ira du périphérique à l'échangeur de BAGNEUX, section courte facilement réalisable qui apporterait un soulagement immédiat à cette partie du département.

b) déviation A.86 sur CHATENAY-MALABRY de FRESNES à VELIZY.

Voici pour le programme routier. Celui-ci ne doit pas faire oublier l'urgence et l'importance des transports ferroviaires qui sont de deux sortes : S.N.C.F. et métro.

#### 1° S.N.C.F. :

a) le Conseil Général des Hauts-de-Seine a pris une position catégorique avec offre de concours de 10 millions de nouveaux francs sur 5 ans, pour le prolongement de la ligne ferroviaire ISSY-PLAINE - PUTEAUX jusqu'à la station du R.E.R. à LA DEFENSE. Ce sera l'épine dorsale du département, et son prolongement au-delà d'ISSY-PLAINE peut aller jusqu'à la gare des Invalides, voire jusqu'à la gare d'Austerlitz.

b) amélioration du matériel et des installations de la ligne Saint-Lazare - Saint-Cloud - Garches - Vaucresson, car il y a un problème grave sur GARCHES, VAUCRESSON et la suite.

#### 2° Métro :

Nous payons très cher les retards apportés depuis 30 ans à l'extension vers la banlieue du système métropolitain. Il est absolument nécessaire qu'un financement de l'extérieur remplace le système de l'autofinancement qui ne permet pas au réseau métropolitain de s'étendre. Les travaux à entreprendre, dans l'ordre d'urgence, sont les suivants :

— la ligne n° 13 bis : prolongement de la Porte de CLICHY jusqu'au pont de CLICHY. Tout est prêt pour l'exécution de cette première phase. Il serait impensable qu'elle ne soit pas réalisée au cours du VI<sup>e</sup> Plan.

— ligne n° 14 : Porte de VANVES jusqu'à CHATILLON-SOUS-BAGNEUX ; peu de distance, et contribuerait à désenclaver la partie Sud du département, comme dit plus haut à propos des routes.

— ligne n° 10 : prolongement de la Porte d'AUTEUIL au Pont de SAINT-CLOUD.

— ligne de SCEAUX :

a) à prolonger au-delà de SCEAUX, ROBINSON sur CHATENAY-MALABRY. Ce prolongement permettrait une desserte facile de la Faculté de Pharmacie, de l'Ecole Centrale du Domaine de SCEAUX qui appartenait aux Hauts-de-Seine et de la ville de CHATENAY-MALABRY qui n'a aucune desserte.

b) il faut également songer à raccorder la ligne de SCEAUX à la gare centrale du R.E.R. au Châtelet.

#### LIAISON METRO-S.N.C.F.

Il est essentiel de maintenir la liaison ferroviaire entre la ligne de SAINT-GERMAIN et les gares de LA GARENNE et LES VALLEES. En effet, la S.N.C.F. envisage, à la suite de l'avancement des travaux du R.E.R. en direction de SAINT-GERMAIN, de ne plus maintenir cette liaison ferroviaire, ce qui porterait un préjudice considérable à cette région.

Le Conseil Général remarquera que la 2<sup>e</sup> Commission a cherché un judicieux équilibre entre le développement routier et le développement ferroviaire du département. Une bonne animation ne peut en effet que reposer sur deux systèmes.

Toutefois, pour donner une souplesse à ces deux modes de transport, il est nécessaire que de vastes parkings soient prévus, et notamment près des gares, pour permettre aux habitants des banlieues plus lointaines d'abandonner leurs voitures automobiles aux gares, et de se rendre dans les parties plus centrales et plus denses où les voitures ne sont pas désirées, par chemin de fer ou métro.

La 2<sup>e</sup> Commission, qui est calquée sur le Ministère de l'Équipement et du Logement, n'oublie pas la question du logement, cruciale dans la région parisienne, et tout particulièrement dans le département des Hauts-de-Seine où le problème se complique de la venue de très nombreux travailleurs migrants.

Il se trouve que le problème des logements sociaux est lié à celui des bureaux. Or, l'esquisse du VI<sup>e</sup> Plan montre une tendance à priver le département des Hauts-de-Seine de la possibilité de créer des bureaux, ceci dans le but de lutter contre ce mouvement naturel d'expansion vers l'Ouest.

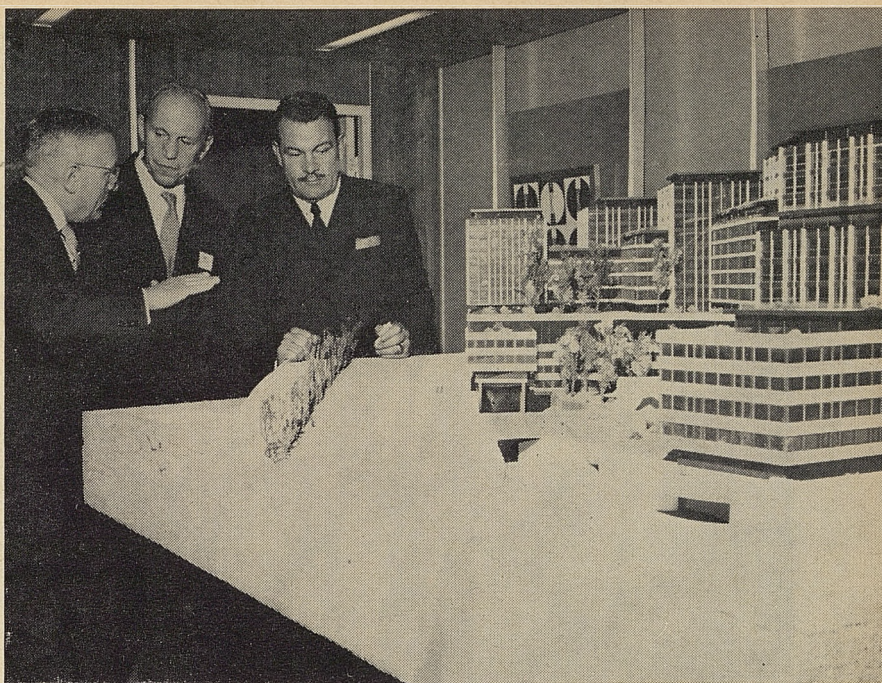
La 2<sup>e</sup> Commission espère que le Conseil Général élèvera une protestation contre cette politique qui aurait pour effet de maintenir toute une population dans des logements indignes de notre pays et de notre époque, d'entretenir un mécontentement injustifié et de faire preuve d'une inhumanité cruelle.

Il ne fait pas de doute que seul un changement radical dans le mode de financement peut résoudre la question tant que l'Etat ne consentira pas ou n'autorisera pas des organismes spécialisés, comme le Crédit Foncier par exemple, à consentir des prêts à très long terme et à intérêts très réduits. S'il en était ainsi, une législation appropriée permettrait de résoudre très rapidement et très facilement cette question du logement sur laquelle la France est maintenant un des rares pays européens à buter.

Enfin, la 2<sup>e</sup> Commission félicite le Groupe d'Étude et de Programmation (G.E.P.) et la Direction Départementale de l'Équipement de leur travail accompli sur le problème des cimetières, et demande que le Conseil Général se penche sur cette angoissante question en facilitant la création rapide de cimetières intercommunaux et l'aménagement de certains espaces verts en cimetières-parcs.

## Inauguration des bureaux de la colline de Saint-Cloud

(Opération de Rénovation Urbaine)



Le 8 octobre dernier, M. CHAVETON, Vice-Président du Conseil Général des HAUTS-DE-SEINE et Maire de SAINT-CLOUD, avec les membres du Conseil Municipal et en présence de M. R. BREMOND, Président Directeur Général de la Société « Les Bureaux de la Colline de Saint-Cloud », et les membres du Conseil d'Administration, inauguraient les BUREAUX DE LA COLLINE DE SAINT-CLOUD, en présence également de M. Jacques BAUMEL, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des Relations Publiques, Président du Conseil Général des HAUTS-DE-SEINE, de M. Maurice DOUBLET, Préfet de la Région Parisienne, et de M. Claude BOITEL, Préfet des HAUTS-DE-SEINE.

Après la visite des bureaux, M. le Maire ouvrait la cérémonie d'inauguration en évoquant pour nous le passé prestigieux de SAINT-CLOUD en ces lieux autrefois recouverts de forêts traversées par le fleuve Seine d'où montait une lumière finement dorée, avec pour toile de fond, une ville illustre chargée d'histoire.

Il rappela les figures de Charles Blum et de Michel Salles qui firent tant pour la ville, puis il retraça l'historique des débuts difficiles de la Rénovation.

En 1942, le classement des immeubles insalubres fut établi, puis, après la Libération, des peupliers furent plantés... La Rénovation s'amorçait tout doucement.

Ensuite, nous eûmes la visite de M. René COTY, mais il fallait bien prendre une décision : 23 études s'échelonnant sur des années furent faites, quand le 28 juin 1963, la première tranche des travaux de rénovation urbaine était approuvée par le Conseil Municipal.

Fait exceptionnel, la Commission des Sites approuvait à l'unanimité le projet des Bureaux de la Colline de Saint-Cloud, avec ses félicitations.

A l'heure actuelle, plus de la moitié des travaux est réalisée, 6.000 emplois créés, 1.800 places de parking, bientôt 500 de plus.

M. le Maire se tourna alors vers les réalisateurs : M. Robert BREMOND, Officier de la Légion d'Honneur, M. Gérard BREMOND, réalisateurs d'AVORIAZ et de GARONOR, les architectes : M. LE MAREQUIER, MM. DELB et GERIGNE.

Il remercia également les entrepreneurs et les ouvriers qui travaillèrent sans relâche, l'Administration qui, en collaboration avec les Ponts et Chaussées, la Préfecture de Seine-et-Oise, puis des Hauts-de-Seine, le District et les Ministères, assura la continuité de cette opération d'envergure pendant un quart de siècle.

Il nous donna des détails techniques pour mieux nous faire comprendre l'ampleur de l'ouvrage : le mur moulé périphérique de 545 m, les 1.000 tonnes d'acier qui furent nécessaires, 11.000 m<sup>3</sup> de béton et 350.000 m<sup>3</sup> de terrassements dans des sols difficiles.

Mais notre tâche n'est pas terminée, il reste maintenant à faciliter la prospérité de toutes les entreprises, à améliorer la desserte routière et ferroviaire, à hâter l'arrivée du métro.

Enfin, M. CHAVETON émit le vœu que les entreprises prospèrent et emploient de nombreux Clodoaldiens et aussi que le programme de rénovation puisse se continuer dans la foulée de cette magnifique réalisation.

Lorsque l'on contemple notre ville, la multiplicité de ses activités locales, nationales et internationales, la variété de ses sites, on ne peut douter que SAINT-CLOUD ait un rôle important à jouer dans la vie de cette immense agglomération parisienne.

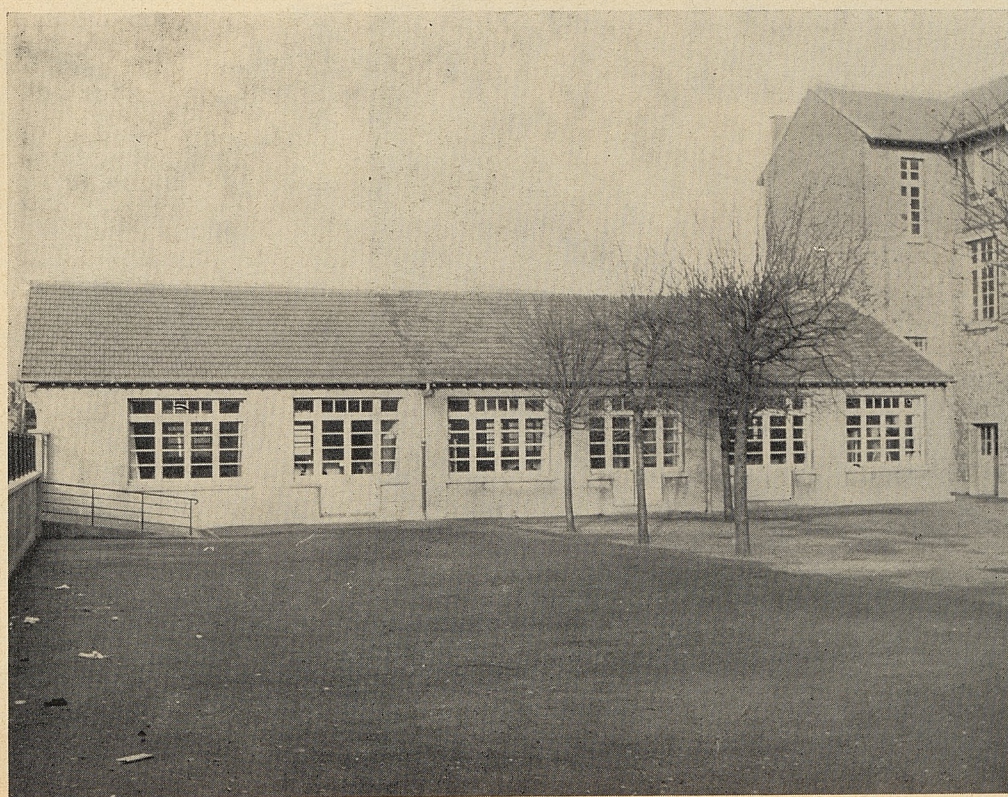
Lorsque l'on entend, par-delà les siècles, l'appel que nous a adressé, il y a 1.400 ans, le fondateur et le protecteur de notre ville, on ne peut douter que



Les travaux en cours d'aménagement  
du mail avenue André-Chevillon,  
promenade publique

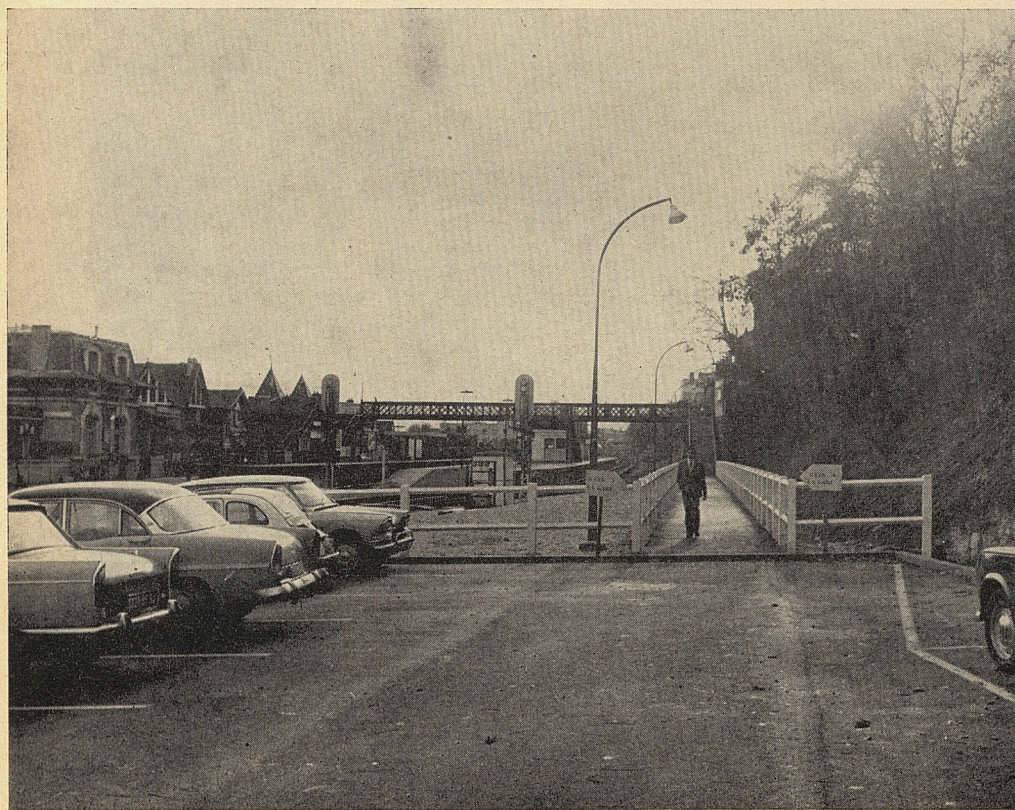
Cliché J. Monsel

Chantier nouvelle école  
maternelle



A gauche, l'une des deux  
classes nouvelles du groupe sco-  
laire de Montretout.

Parking Val d'Or  
Vue générale



Parking Val d'Or,  
passerelle de raccordement  
pour les piétons



Entre les deux chaussées  
de la rue du Calvaire



...des espaces verts publics

Clichés J. Monsel

Chantier I.L.N.  
7 et 9, rue Gounod



Rue Gaston-Rollin  
(ancienne partie de la rue Laval)

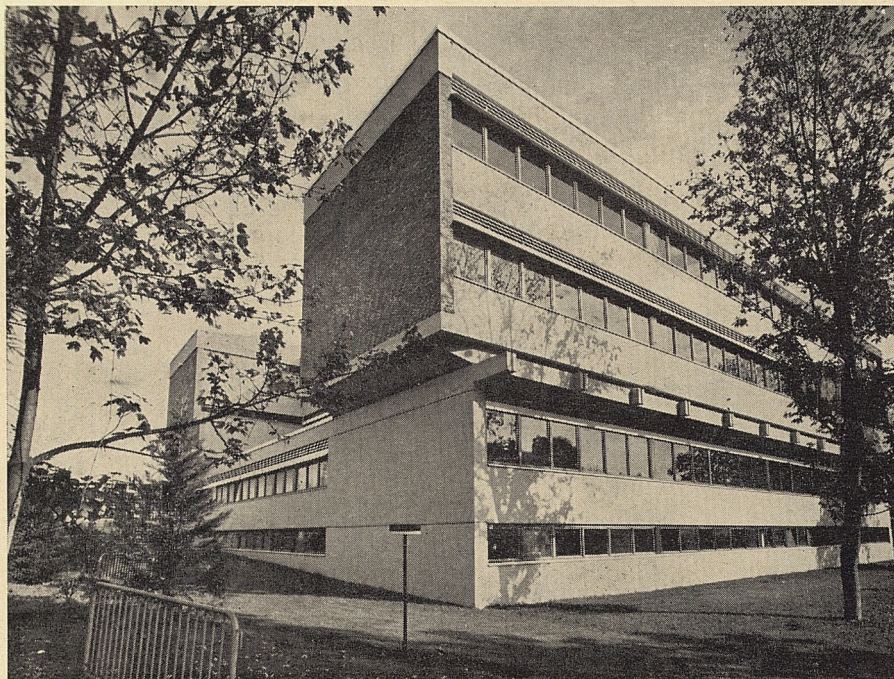


▲  
A la place de cette mesure, 37, rue du Mont-Valérien, un espace libre sur lequel sera construit un gymnase scolaire.  
▼

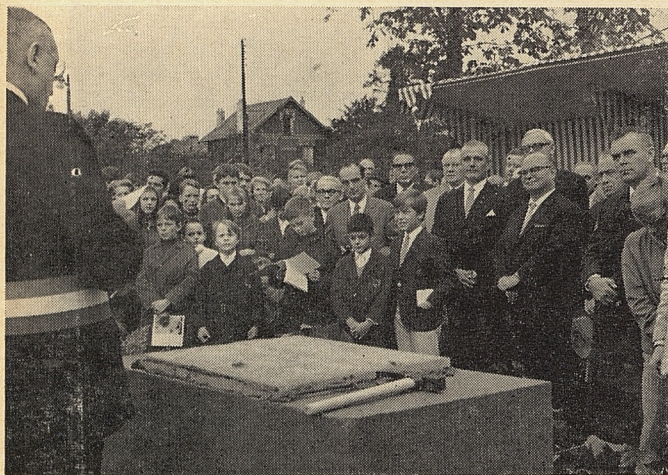


# Inauguration de l'Ecole Allemande de Paris

---



Vue d'ensemble



Pose de la première pierre



Les personnalités pendant la cérémonie d'inauguration

Le 16 octobre dernier avait lieu l'inauguration de l'Ecole Allemande de Paris, sous la présidence effective de S.E. M. HANS HELMUTH RUETE, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne en France, et de M. Gerhard PLATTE, Président de l'Association de l'Ecole Allemande de Paris, en présence de son Directeur, M. Klaus HELLINGER.

De nombreuses personnalités venues tout exprès d'Allemagne étaient là, et ont pu écouter avec nous, des chœurs qui nous ont régalés de beaux chants populaires français et aussi d'un chant folklorique slovaque si délicieusement « différent » pour nos oreilles.

M. Claude BOITEL, Préfet des Hauts-de-Seine, et M. Francis CHAVETON, Maire de SAINT-CLOUD, par leur présence, nous faisaient sentir, s'il est besoin, combien sont puissants et chaleureux les liens d'amitié qui unissent nos deux pays.

nous ayons tous notre rôle à jouer dans l'établissement de la Paix, le relèvement de la Patrie, le rayonnement de notre Idéal.

---

## RUE GASTON ROLLIN

Le Conseil Municipal ayant décidé de donner le nom de Gaston ROLLIN à une partie de la rue LAVAL située entre la rue LELEGARD et la rue PASTEUR, M. Francis CHAVETON, Maire, dévoila la plaque le 14 novembre en présence d'élus municipaux, des membres de diverses associations, de Madame Veuve ROLLIN, de M. René ROLLIN, Maire-adjoint d'ASNIERES, et des membres de leurs familles.

Au cours de l'allocution, M. le Maire retraça la carrière du disparu qui fut si souvent à la peine et dont il convenait d'honorer et de perpétuer la mémoire en donnant à cette voie, son nom, puisqu'elle est située au lieu même où il naquit.

---

## NOCES D'OR ET DE DIAMANT

Le 24 octobre, M. le Maire, assisté de nombreux membres de la Municipalité et du Conseil Municipal, a eu le plaisir de remettre au Commandant GUILLAUME, Conseiller Municipal, et à Madame, la médaille de la Ville de SAINT-CLOUD, au cours d'une réception donnée dans la grande salle d'honneur de notre Hôtel de Ville.

Il a rappelé le passé de M. Léon GUILLAUME qui, tant sur le plan militaire que civil, fut exemplaire. Il serait trop long dans ce bulletin de retracer les états de service de cet officier de l'Armée française qui, avec simplicité et ténacité, s'est toujours employé à aider ses semblables.

\*

Le 21 novembre, dans ce même Hôtel de Ville, M. Francis CHAVETON, Maire, accueillait dans la Salle des Mariages, M. et Mme François GAILLARD, qui avaient vu leur union célébrée en ce lieu, en 1910.

C'est avec émotion que toute la famille, les nombreux amis et élus municipaux qui assistaient à la cérémonie entendirent la lecture de l'acte de mariage.

M. le Maire donna en exemple à tous la vie édifian- te de ce couple particulièrement estimé de nombreux Clodoaldiens qui le connaissent et qui ont eu l'occasion d'apprécier leurs qualités de droiture et de gentillesse.

---

## *Le Général De Gaulle à Saint-Cloud*

La France tout entière a été douloureusement surprise par le décès subit du Général DE GAULLE. C'est le moment de rappeler que, par trois fois, il nous honora de sa visite ; une fois lors du grand rassemblement R.P.F. dans le parc de SAINT-CLOUD où il prit la parole face au bassin des 24 jets ; une

seconde fois, un dimanche après-midi, lors d'une réunion présidée par Monsieur de la Maire de SAINT-CLOUD et organisée à la Salle des Fêtes Municipale par le R.P.F. ; enfin, une troisième fois en 1958 lors de l'entrevue secrète avec M. PFLIMLIN, Président du Conseil, au cours de laquelle se prépara la passation des pouvoirs en sa faveur.

Le Conseil Municipal n'avait pas attendu son décès pour honorer le résistant du 18 juin en lui rendant hommage, ainsi que le prouve l'échange de correspondance ci-dessous :

Le 16 juin 1954.

Le Général Charles DE GAULLE  
5, rue de Solférino  
PARIS

Mon Général,

Le Conseil Municipal, dans sa délibération du 15 décembre 1952, a décidé, à la majorité de ses membres — moins les voix des conseillers communistes — de donner à une rue de Saint-Cloud l'appellation suivante :

Rue du 18 Juin

(Appel du Général de Gaulle à la Résistance).

La rue qui a été désignée pour porter ce nom longe un de nos groupes d'immeubles H.L.M., dont une partie est construite et l'autre en voie d'achèvement et est appelée à devenir prochainement une voie importante de notre ville, voie particulièrement bien située à proximité de la Seine et en bordure d'un de nos stades.

La Municipalité, la majeure partie de la population et moi-même serions très honorés que le Libérateur du territoire assistât à l'inauguration d'une rue qui, à la fois, est destinée à perpétuer son nom dans notre ville et à rappeler l'appel de 1940 à la Résistance. J'espère qu'il vous sera possible d'être présent à cet hommage public qui vous est décerné.

Une autre rue de Saint-Cloud, qui débouche sur la place de la Mairie, sera le même jour baptisée « Rue de la Libération ».

Nous avons demandé au Général Commandant la 1<sup>re</sup> Région militaire de mettre une musique à notre disposition. M. le Préfet de Seine-et-Oise, que j'ai contacté et qui doit assister à ces cérémonies, m'a promis d'appuyer notre requête auprès de l'autorité militaire.

Nous vous prévenons dès maintenant et vous serions très obligés de vouloir bien nous faire connaître votre réponse dans le délai le plus bref, afin que nous ayons le temps de prendre toutes les dispositions qu'entraînera votre présence.

Veuillez agréer, mon Général, l'assurance de mes sentiments très respectueusement dévoués.

Le Maire :  
F. CHAVETON

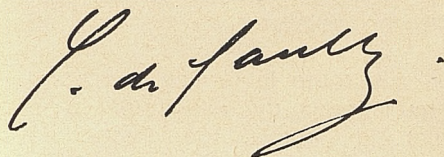
le 30 Juin 1954

Mon cher Maire,

J'ai été très sensible au désir exprimé par la Municipalité de Saint-Cloud de me voir présider à l'inauguration en cette ville d'une Rue du 18 Juin.

Je ne l'ai pas moins été aux sentiments dont témoigne votre lettre, dont je vous remercie, mais à laquelle je ne puis répondre affirmativement parce que, cette année, j'ai décidé de limiter à l'extrême mes apparitions en public. Je n'en serai pas moins près de vous et de vos concitoyens par la pensée le 11 Juillet.

Croyez, mon cher Maire, à mes sentiments très distingués et cordialement dévoués.



Monsieur F. CHAVETON

Maire de SAINT-CLOUD

(Seine & Oise)

## CONCOURS CONNAISSANCE DE SAINT-CLOUD

### LISTE DES GAGNANTS

1<sup>er</sup> prix (voyage à FRASCATI). - M. Claude SERVAIS, 19, rue du Calvaire.

2<sup>e</sup> prix (voyage à MAIDENHEAD) - Mme DARATHE, 19, rue du Calvaire.

3<sup>e</sup> prix (voyage à GODESBERG) - Mme Geneviève LECLERC, 175, boulevard de la République.

Du 4<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> prix (bon d'achat de 200 francs, article ménager ou électro-ménager) :

Mme Marguerite GILLES, 138, boulevard de la République.

M. Jacques MULLER, 187, boulevard de la République.

Mme Michèle COCHERY, 77, rue Sevin-Vincent.

Mme Jeanne MOREL, 14, rue Pigache.

Mlles Catherine et Nathalie CHANTEREL, 21, rue du Mont-Valérien.

Mme BACHMANN, 77, rue Sevin-Vincent.

M. André LIEGEON, 14, rue Marie-Bonaparte.

Du 11<sup>e</sup> au 22<sup>e</sup> prix (bon d'achat de 100 francs, article ménager ou électro-ménager) :

M. Léon MAINDRON, 3, place Magenta.

Mme Blanche BASTARD, 17, rue Marie-Bonaparte.

M. André JUPILLE, 20, rue Dailly.

Mme Martine MANGIAPAN, 20, rue Pigache.

Mme Loretta ROSSI, 2, avenue des Vignes.

Mme Marie-Denise CUNY, 20, rue de Buzenval.

Mme Adèle PAPELARD, 91, avenue Foch.

Mlle Marcelle JEHAN, 1, Résidence Beausoleil.

Mme Françoise DELHOM, 3, rue Pasteur.

M. Pierre GUENIN, 7, rue Coutureau.

M. Lucien PAPELARD, 91, avenue Foch.

M. André DUPILLE, 39, rue de Garches.

## distinctions honorifiques

### Légion d'Honneur

#### Officier

M. BONTOUX Norbert, 49, boulevard Washington (92) SAINT-CLOUD (J.O. du 10 juillet 1970).

#### Chevaliers

M. ALLIER Michel Roger Jacques, Ingénieur en chef de l'Armement, 9, rue de Garches (J.O. du 10 juillet 1970).

M. FERRE Jean-Louis, Intendant universitaire honoraire de l'Ecole Normale Supérieure, 2, avenue Pozzodi-Borgo (92) SAINT-CLOUD (J.O. du 14 juillet 1970).

M. FOUILLAND Pierre, 14, rue Armengaud (92) SAINT-CLOUD (J.O. du 10 juillet 1970).

M. LAVIGNE Jacques-Marie-Guy, Conseiller à la Cour d'Appel de Paris (J.O. du 1<sup>er</sup> janvier 1970).

M. MAHIOU M'Hand, Préfet, 7, parc de Béarn (92) SAINT-CLOUD (J.O. du 14 juillet 1970).

M. TOTY Lucien, Chirurgien à l'Hôpital Foch de Suresnes : 12, rue de Montesquiou (92) SAINT-CLOUD (J.O. du 14 juillet 1970).

### Mérite Agricole

#### Chevaliers

M. LE MEUR Alain, Service du Contrôle de la Sté Interprofessionnelle des Oléagineux à SAINT-CLOUD (92) (arrêté du 4 août 1970).

M. LE NOAN Jacques (arrêté du 4 février 1970).

M. PERKINGS Guy, Directeur de Société à SAINT-CLOUD (92) (arrêté du 4 août 1970).

#### Ordre National du Mérite

#### Chevalier

M. RIGAL Marcel, Docteur en pharmacie (J.O. du 16 mai 1970).

#### Médaille d'Honneur

#### des Sociétés Musicales et Chorales

M. MOREAU Louis, demeurant à SAINT-CLOUD (92) (arrêté du 21 juillet 1970).

Nos vives félicitations aux nouveaux décorés ou promus.

## ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE

11 NOVEMBRE 1970

Traditionnellement, les cérémonies du Souvenir se sont déroulées dans notre ville, service religieux au temple protestant, puis messe à l'église de Saint-Cloud et hommage aux morts devant le Monument, place de l'Eglise.

A cette occasion, après le dépôt de gerbes, M. SAMSON, Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants, prononça l'allocution suivante :

*« Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis que le Caporal SELLIER lança sa sonnerie de clairon annonçant la fin de quatre longues années d'horreur.*

*Hélas, près de deux millions de combattants, fauchés au printemps de leur vie, n'eurent pas la joie de connaître cette minute exaltante.*

*Malgré les dizaines d'années qui s'écoulent, leur souvenir conserve, dans nos mémoires, une place imprescriptible, et c'est la raison pour laquelle chaque 11 novembre nous venons nous recueillir au pied de ces monuments pour honorer ces hommes, victimes d'un cataclysme effroyable qui a pour nom LA GUERRE.*

*Mais il ne s'agit pas seulement de rendre hommage à ces morts, il faut encore que le message qu'ils nous ont, en tombant, adressé, reste vivant et guide nos actes.*

*Ceux qui ont imprégné de leur sang les champs de bataille croyaient qu'en mourant, ils avaient participé à la mise définitive hors-la-loi de la guerre. Hélas, leurs fils et leurs petits-fils furent eux-mêmes victimes de ces affrontements atroces.*

*Aujourd'hui même, la guerre poursuit ses ravages dans différentes parties du monde. Doit-on considérer pour autant que la guerre est un mal nécessaire, inévitable ?*

*Non, mille fois non, renoncer serait une lâcheté et un sacrilège.*

*La guerre est le plus néfaste et le plus horrible fléau qui guette le monde. Devant un tel danger, que multiplient encore les dernières découvertes de l'ère nucléaire, nous devons inlassablement tout mettre en œuvre pour que ceux qui, d'un cœur léger, acceptent l'éventualité d'un nouveau conflit, soient rejetés au banc de l'humanité qu'ils cherchent à détruire.*

*Tous nos efforts doivent tendre à favoriser et à défendre les initiatives qui marquent un progrès dans la voie qui mène vers un monde fraternel uniquement préoccupé d'assurer à tous les hommes plus de justice et plus de bonheur dans la paix. »*

Cette année, le cortège prit le parcours habituel, mais fit une halte plus longue que d'habitude au

Monument aux Combattants de Montretout à l'occasion du Centième Anniversaire de ceux-ci.

M. MAILLET, Président de l'Association Nationale des Médaillés Militaires, et M. Francis CHAVETON, Maire, rappelèrent l'héroïsme de ces francs-tireurs qui tombèrent sur le sol de SAINT-CLOUD.

Ensuite, le cortège se rendit au cimetière pour déposer des gerbes au caveau communal des enfants de SAINT-CLOUD morts pour la France, et au Carré militaire où une brève et émouvante cérémonie organisée par le Souvenir Français eut lieu.

Les différentes phases de cet hommage furent accompagnées par des chants patriotiques exécutés par la Chorale de l'Ecole de Musique de SAINT-CLOUD, sous la direction de Patrice HOLINER.



Vue de la partie supérieure des batteries de Montretout. — Vastable fortification par les batteries de Montretout. (Voir page 207.)

## Combats du 19 Janvier 1871

Au point où le chemin haut perché — qui, de Courbevoie à Meudon, court le long des coteaux capitonés de vigne que couronne le Mont Valérien — descend brusquement dans Saint-Cloud et enjambe la voie ferrée sur un pont d'un seul jet, une maison — composée d'un unique rez-de-chaussée — s'accroupit contre le talus.

Cette maison — peinturlurée de ce rouge brun dont on badigeonnait jadis les bois de justice en province — a pour enseigne trois moineaux de sable sur champ d'ocre jaune. Les moineaux ont donné leur nom à la maison ; celle-ci, à son tour, a donné le sien au pont qui l'avoisine : on dit le Pont des Trois-Pierrots ; on vient se rafraîchir au cabaret des Trois-Pierrots — chez Thirel, marchand de vin traiteur.

C'est de là que partit le premier coup de fusil de l'affaire du 19 janvier.

L'aube montait à l'horizon. A notre gauche, au pied du coteau, les berges de la Seine et, de l'autre côté du fleuve, Boulogne, Auteuil, puis Paris tout entier disparaissaient sous un rideau de brume. A notre droite, un grand chalet se détachait sur le ciel pâle, ainsi qu'un découpage de carton. Les Prussiens y avaient mis le feu en l'évacuant, quelques heures auparavant. La flamme couvrait à l'intérieur — et des

D'après Paul MAHALIN

bouffées d'une fumée âcre et grasse s'en échappaient par intervalles, avec des pétilllements assourdis.

En face de nous, une autre fumée — beaucoup plus considérable — tantôt planait comme un nuage, tantôt tourbillonnait comme une trombe, assombrissant le jour naissant ou éclairant la nuit en fuite : c'était Saint-Cloud qui achevait de brûler.

Le coup de fusil dont il s'agit fut dirigé sur un chien.

Ce chien, de grande taille, de race montagnarde — le poil blanc-roux, moucheté de noir — nous était connu depuis longtemps. Son maître — un « bon villageois » des environs — l'avait dressé à nous éventer. C'était lui qui, toutes les nuits, signalait à l'ennemi l'approche de nos patrouilles.

La fusée et les trois coups de canon tirés par le Mont Valérien pour donner le signal de l'attaque, le firent débusquer d'un trou où on l'avait mis en vedette. Un de nos camarades lui dépêcha une balle. L'animal s'enfuit en hurlant. En le voyant filer, Auviigne, le cuisinier du commandant, eut cette exclamation de colère :

— Cré nom ! si on l'avait boulé, quel chevreuil pour la table des fins becs de l'état-major !

— On aurait dit que ce coup de fusil allumait le bou-



quet d'un feu d'artifice. Une pétarade enragée éclata de toutes parts. On cria : — En avant, la Branche de Houx !...

Nous franchîmes au pas de course l'espace qui nous séparait des premières maisons de Saint-Cloud...

Le jardin et le potager de la propriété Pozzo di Borgo furent escamotés en un clin d'œil, tandis que le commandant Plaine-Lépine et le colonel Mosneron-Dupin, conduits par nos éclaireurs, occupaient les parcs de Béarn et Armengaud, et que M. de Lareinty, guidé par quelques-uns des nôtres, s'élançait dans la rue de la Guette...

Restait le parc Pozzo di Borgo...

La moitié du bataillon y pénétra...

Si j'écrivais ici un livre de manœuvres, j'aurais soin d'indiquer — avec M. de Vertus — qu'eu égard à la nature et à la disposition du terrain, ce mouvement ne pouvait s'exécuter que par une marche de flanc de chaque compagnie, qui se portait ensuite en avant, par un à-droite, et faisait place à la compagnie suivante...

Mais je ne suis qu'un pauvre hère de journaliste, improvisé sergent de francs-tireurs...

Et je tâche d'ébaucher un croquis à la plume, — comme mon ami Couturier, assis sur un tas de pierres, au milieu du feu, s'ingéniait à crayonner sur son album les éléments d'une grande toile que nous admirerons, quelque jour, au Salon...

Ah ! ce parc Pozzo di Borgo !...

L'été, c'est un jardin de verdure. Des centaines d'arbres séculaires, dont le feuillage forme parasol, jaillissent d'une immense pelouse, enrubannée de sentiers de poudre d'or. Ça et là, la pierre blanche d'une villa resplendit à travers les massifs. Un mur brodé de mousse encadre sur trois faces cette propriété princière ; la quatrième, qui regarde Montretout, est fermée par une grille élégamment ouvragée. Pour peu que le soleil frappe là-dessus, entre là-dedans, se glisse là-dessous, c'est une, un épanouissement, une fête : l'idéal du paysage noble !

Oui ; mais, le 19 janvier, l'hiver et les Prussiens gâtaient ce paysage !

Les arbres — noirs, mouillés, grelottants — toraient leurs bras décharnés sous une rafale de balles...

Car Saint-Cloud tout entier nous envoyait du plomb...

Imaginez-vous tout un roulement de tonnerre. La fusillade se précipitait, si fournie, si furieuse, si incessante, que vous auriez juré le craquement continu d'une batterie de mitrailleuses. Les branches, fauchées, pleuvaient. Les projectiles ricochaient d'arbre en arbre avec des sifflements de toupies. La marque de leurs dents existe encore aujourd'hui sur l'écorne des chênes, des tilleuls et des hêtres...

Dès l'abord, le volontaire Bourgeois fut tué raide ; les tirailleurs Malfait, Bouchage et Macé sont grièvement blessés ; le caporal Démarest est frappé à mort...

\*

Pendant ce temps, la seconde moitié du bataillon

se précipitait dans Saint-Cloud par les rues du Calvaire et de la Guette.

Saint-Cloud formait volcan, avec autant de cratères qu'il y avait de maisons. On s'arquebusait de partout, du haut des greniers, du fond des caves, par toutes les croisées, par tous les soupiraux, par toutes les fentes des barricades, par tous les trous béants des ruines. La fumée du combat se mêlait à celle de l'incendie. Examinez le bâtiment qui fait l'angle des rues que je viens de citer : sa façade de pierres de taille est encore tigrée d'éraflures.

En entrant dans cette rue de la Guette, nos hommes eurent un instant d'indécision...

Mais les Bretons de M. Plaine-Lépine et les soldats du 135<sup>e</sup> de marche nous emboîtaient le pas...

— Enfants, cria le capitaine Giraudier, songez que les lignards et les moblots nous regardent ! Vive la France ! A la baïonnette !

Alors, un élan irrésistible nous emporta. Ce fut un vertige, une furie, un ouragan. Le parc de Montretout fut enlevé à l'arme blanche. On fit le siège de chaque maison. Dans l'une de celles-ci, le lieutenant Giroux poursuivant un Bavaois de chambre en chambre, d'étage en étage, et finissait par l'atteindre sur un toit en terrasse où il lui mettait le grappin dessus. Dans une autre, on s'exterminait si littéralement corps à corps, qu'un de nos tirailleurs, en brûlant la cervelle à un Poméranien qu'il avait découvert dans une cave et qui essayait de le mordre, se rous-sissait la main gauche, de laquelle il tenait ce Poméranien par la barbe.

Au milieu de cette mêlée, de la fenêtre d'un pavillon de la rue de Montretout, d'où il venait de débusquer l'ennemi, le sous-lieutenant Audoyer aperçoit un brelan d'Allemands postés dans un jardin en face et en train de canarder les nôtres. Il les tire l'un après l'autre. Tous les trois font bonhomme.

A huit heures et demie du matin, les abords de Montretout étaient dégagés. On voyait les Allemands détalier comme des lièvres des dernières bâtisses de la hauteur. La barricade, qui barrait la route au coin de la grille du parc Pozzo di Borgo, était abandonnée par ses défenseurs. Ceux-ci se repliaient sur la redoute. Arrivés près du fossé, ils s'arrêtèrent. Un témoin de cet incident m'affirme qu'ils mirent la crosse en l'air...

\*

Du côté de Saint-Cloud, des zouaves et des lignards accouraient pêle-mêle avec nos francs-tireurs. Les zouaves faisaient des bonds de tigres. On chantait :

Y a la goutte à boire

Là-haut !

Y a la goutte à boire !

Là-haut, c'était la redoute ! Tout le monde piquait dessus. Mais on n'y entrait pas comme on entre à la messe. Outre qu'un feu roulant, des mieux nourris, partait de derrière le talus, l'ennemi, qui occupait encore deux ou trois maisons échelonnées sur le versant de la côte, nous fusillait des fenêtres sans relâche et sans danger.

Le soir tombait rapidement. Le soleil se couchait, rouge, dans un lit de fumée et de brume. Vous

auriez dit d'une large goutte de sang sur une robe de satin gris-perle.

Avertis — vers quatre heures et demie — d'avoir à quitter la redoute que ne cessait d'écraser une averse de mitraille et que les masses ennemies, récemment entrées en ligne, menaçaient d'un retour

offensif auquel notre petit nombre ne nous permettait pas de faire face, nous étions revenus à notre point d'attaque, à l'octroi de Saint-Cloud, près de la rue du Calvaire, au milieu des félicitations et des acclamations des troupes armées qui nous avaient suivis au feu et qui avaient pu voir, elles, depuis le matin, que la Branche de Houx ne boudait pas.



## Chronique du Jumelage 1970

Jour après jour se tissent lentement des rapports de plus en plus étroits avec nos trois villes jumelles : FRASCATI, MAIDENHEAD et BAD-GODESBERG.

En ce qui concerne cette dernière ville, de très importants changements nous ont fait craindre pour la continuité des excellents rapports que nous avons noués avec BAD-GODESBERG, depuis 1958.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, la ville de BAD-GODESBERG a été annexée à la ville de BONN, ce qui fait de BAD-GODESBERG un district de la capitale.

Pour mettre au point l'organisation future de nos relations avec la ville de BONN, le maire de la capitale, M. KRAEMER, a convié les maires des villes jumelles à une rencontre à laquelle devaient également prendre part les maires de VILLEMOMBLE et MIRECOURT, deux villes jumelées avec DUISDORF et BEUEL près de BONN, ces dernières ayant subi le même sort que BAD-GODESBERG.

Étaient également présents le maire de BERLIN-STEGLITZ, arrondissement de Berlin, et le maire de COURTRAI, deux jumelles de BAD-GODESBERG.

Le représentant du maire d'OXFORD assistait à cette rencontre, puisque cette ville entretient depuis quelque temps déjà des rapports universitaires avec BONN.

C'était donc presque une « conférence au som-

met » qui devait avoir lieu au cours de ces trois jours de visite à BONN.

Pour SAINT-CLOUD, Madame CLEMENT, Maire-adjointe au jumelage, avait été également invitée.

Il ressort des deux séances de travail qui eurent lieu que la ville de BONN n'a aucunement l'intention de minimiser l'action des jumelages, mais, au contraire, de l'intensifier et ceci par les moyens financiers qu'elle mettra à la disposition des différents district de ce qui est devenu maintenant le GROSS BONN.

C'est ainsi que nous entrevoyons pour l'an prochain un accroissement des échanges de jeunes.

Par ailleurs, les villes se sont engagées à se communiquer la liste des associations existantes sur le territoire de chacune des villes, de façon à ce que chaque président des sociétés puisse prendre contact avec ses homologues en ce qui concerne MAIDENHEAD, FRASCATI et BONN BAD-GODESBERG (les autres villes n'étant pas jumelées avec SAINT-CLOUD).

\*

Ci-dessous un tableau des activités de 1970 :

### Bonn Bad-Godesberg

- Les 29 et 30 mars : la section de FOTT-BALL de

l'U.A.S. SAINT-CLOUD participe à un tournoi avec les équipes de FRASCATI.

• Les 11 et 12 avril : M. RAYNAUD, Maire-adjoint, responsable de l'association de natation municipale, conduisait un groupe d'une trentaine de jeunes pour participer à une compétition de natation.

• Du 21 au 24 avril : le Cercle Féminin d'Amitié Européenne reçoit 25 dames du Cercle homologue (logées dans les familles).

• Du 15 au 18 mai : c'est au tour du Comité de la CROIX-ROUGE de SAINT-CLOUD de recevoir un groupe d'instructeurs de la délégation de la CROIX-ROUGE allemande.

• Du 10 au 13 septembre : c'est alors au tour de 25 dames du Cercle Féminin d'Amitié Européenne de rendre visite à leurs amies allemandes.

\*

La correspondance est toujours très active entre le C.E.S. Filles et l'AMOS COMENIUS GYMNASIUM, et la visite faite à SAINT-CLOUD par le professeur de ce lycée a permis de jeter les bases d'une rencontre à SAINT-CLOUD, l'année prochaine à la Pentecôte. Cette correspondance aboutissant concrètement à un échange d'enfants a rendu possibles des échanges personnels entre jeunes de nos deux villes.

#### Maidenhead

Activité réduite : les échanges sportifs étant jusqu'alors les plus spectaculaires, aucun n'eut lieu cette année entre MAIDENHEAD et SAINT-CLOUD.

A signaler seulement : le 9 avril, la Ville reçoit à déjeuner une petite délégation de jeunes lycéennes de BOYNE HILL SECONDARY GIRLS'SCHOOL en voyage à Paris avec leur professeur.

Au mois de juillet, le maire de MAIDENHEAD reçoit les maires des villes jumelées ; M. MARIE, Secrétaire Général, invité, accompagne M. le Maire. Un échange de vues à cet échelon est toujours extrêmement intéressant pour les bons rapports jumelage entre les villes.

Beaucoup d'échanges privés au cours de l'été.

Un échange de correspondance est amorcé entre l'INSTITUTION SAINT-PIE X et le COUVEN DE LA NATIVITE à MAIDENHEAD qui doit déboucher également sur des échanges d'élèves.

Des pourparlers sont en cours pour une correspondance entre une classe du lycée et une classe d'un lycée à MAIDENHEAD.

#### Frascati

Notre charmante jumelle ensoleillée est malheureusement très loin, ce qui minimise le nombre de rencontres. Toutefois, cette année :

• Du 16 au 18 mai : la section de FOOT-BALL de l'U.A.S. SAINT-CLOUD reçoit la section de FRASCATI pour une rencontre sportive et très amicale.

• Du 29 septembre au 6 octobre : voyage de 20 dames du Cercle Féminin d'Amitié Européenne au Cercle homologue, toujours reçues dans les familles. Ces voyages sont l'amorce de beaucoup d'échanges d'enfants par la suite.

Tout au cours de l'année, notamment durant l'été, il n'est pas rare de recevoir la visite des uns et des autres de nos amis italiens, allemands ou anglais, ce qui prouve bien que, peu à peu, les habitants de nos villes jumelées prennent conscience qu'il est, près de Paris, une ville toujours prête à les accueillir.

Il est souhaitable que les différentes associations prennent des initiatives en vue de rencontrer leurs homologues, sûres qu'elles sont de recevoir toujours l'appui de la Municipalité pour mener à bien les voyages ou rencontres.

En dehors de nos associations sportives, il ne faut pas oublier de mentionner les rencontres permanentes du CINE-CLUB et du ROTARY-CLUB.

D'autre part, les premiers prix de notre concours « Connaissance de Saint-Cloud » sont des voyages à MAIDENHEAD, FRASCATI et BONN BAD-GODESBERG.

Les voyages sont, certes, une façon qui peut paraître seulement agréable de faire l'Europe. Mais, plus on approfondit les rapports qui ont déjà lieu depuis plus de 10 ans, plus on est à même de penser qu'une amitié vraie s'établit et l'on peut dire, sans tomber dans les lieux communs, que cette amitié est la base de tout ce qui peut se faire de solide dans le domaine européen.

## UNE CONFÉRENCE AU MUSÉE-BIBLIOTHÈQUE

36, RUE DAILLY

Sous les auspices de la SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR, dans le cadre des activités culturelles de la Ville et de l'ASSOCIATION DES « AMIS DE SAINT-CLOUD », M. Jean JOUBERT, Historien-Mémorialiste, prononça une conférence sur le sujet :

« Madame BOVARY »

le célèbre procès où Gustave FLAUBERT fut défendu par :

JULES SENARD, Maire de SAINT-CLOUD  
de 1871 à 1874

qui eut lieu le samedi 24 octobre 1970.

Une assistance nombreuse écouta avec intérêt ces souvenirs égrenés au fil d'une conversation fort agréable dont le thème central fut bien évidemment FLAUBERT dont le style remarquable en a fait l'un des maîtres de la littérature française, mais aussi Jules SENARD dont l'action politique fut retracée par M. Jean JOUBERT, l'un de ses descendants, qui, naturellement, conserve précieusement dans ses archives familiales les souvenirs de ce tribun au verbe incisif.

#### Annnonce d'une conférence

#### CENTENAIRE DE LA MORT D'HENRI REGNAULT

Le mardi 26 janvier à 21 heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, par Mlle C.-E. ENGEL, agrégée d'anglais, docteur ès-lettres, lauréate de l'Académie française et de l'Académie de Marine.

## SOIRÉE THÉÂTRALE

Le 20 décembre dernier, le Lycée Allemand de Paris à SAINT-CLOUD a donné une très brillante soirée théâtrale dans la belle salle où se pressait à côté de nombreux élèves, une élite de spectateurs dans le vaste vaisseau empli jusqu'au dernier rang.

En dehors du directeur du lycée, du Professeur NICKEL, et de leurs femmes, on pouvait noter la présence du maire de SAINT-CLOUD et de Madame CHAVETON, de Madame HELLEN, du Professeur LUCA, du Comte du MAS, ainsi que des comédiens et des écrivains venus de Paris.

Au programme, deux pièces de Charles Oulmont : « LE PAIN DE JEUNESSE », un acte joué par Françoise ARMEL et Laurent BENOIT : la comédie fut vivement applaudie ainsi que les interprètes.

« QUAND TU SERAS JEUNE », la pièce en 4 actes (qui avait eu, il y a deux ans, un très grand succès, dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville), obtint un véritable triomphe, et le public continuait encore d'applaudir, après plusieurs rappels réclamés à la fin du spectacle.

Comme naguère, c'est Madame ROBINNE, de la Comédie-Française, qui se fit acclamer dans le rôle de la Grand-mère, partageant son succès avec la charmante Fanny ROBIANE (la mère) et la jeune Geneviève TAILLADE (la jeune fille), qui recueillirent tous les suffrages des cadets comme des aînés.

La servante, Marie-José RAY, s'est fait remarquer dans sa parfaite composition d'une servante portugaise.

Quant à la pièce qui vient encore de triompher dans toute l'Alsace et en particulier à Strasbourg, demandée par M. le Président P. PFLIMLIN, on en appréciera de plus en plus la valeur dramatique autant que la qualité morale, malgré son audace. Œuvre de grande actualité, sur le thème brûlant des générations.

« Une soirée qu'on n'oubliera pas », a déclaré, enthousiaste, le Directeur du Lycée.

N.B. — Les décors étaient précieusement meublés à l'ancienne, grâce à l'excellente antiquaire de Saint-Cloud, Madame CHRETIEN.

---

## LEGS L. BARRINCOU

Les visiteurs de notre Musée Culturel, fondation Charles Oulmont, peuvent admirer à la place d'Honneur, un magnifique tableau de Gaston Latouche « La Pêche Miraculeuse », don d'anciens Clodoaldiens : Monsieur et Madame BARRINCOU, qui, par ce geste, témoignent à notre ville un attachement profond, et nous les remercions très sincèrement de cette grande générosité.

---

## ECHANGES DE LOGEMENTS

APPARTEMENT 6 PIECES, chambre bonne, loyer ancien, soleil, 1<sup>er</sup> étage.

CONTRE MAISON OU APPARTEMENT avec JARDIN NEUILLY, SAINT-CLOUD ou toute banlieue résidentielle. M. et Mme CHEDORGE : 43, rue Jacques Dulut à Neuilly  
Télé. : MAI 13-80

APPARTEMENT 3 PIECES, location BOULOGNE Centre : Entrée, cuisine, WC, douche.

CONTRE PAVILLON similaire avec JARDIN SAINT-CLOUD, en location-vente si possible, Téléphonez le matin à 604 23-48.

APPARTEMENT F.3 H.L.M. 1<sup>er</sup> étage, avec 65 m<sup>2</sup>, parking souterrain, CENTRE ARGENTEUIL, près gare 11' Paris, CONTRE 2 OU 3 PIECES LOGEMENT ANCIEN SAINT-CLOUD ou limitrophe.

## COURS MENAGER

La distribution des prix a eu lieu le 21 novembre 70, en présence de Monsieur le Maire de Saint-Cloud et de nombreux Conseillers Municipaux.

Ces cours connaissent un essor de plus en plus grand et nous ne saurions trop engager les jeunes femmes et les jeunes filles à les suivre.

La générosité d'industriels de SAINT-CLOUD, du GAZ DE FRANCE-ELECTRICITE DE FRANCE, de Monsieur ANTONAT, Citoyen d'Honneur, nous permet l'attribution de prix intéressants.

L'effectif des élèves de ces cours (donnés en trois points différents de SAINT-CLOUD (Rue des Ecoles, 175 Bd de la République, Centre Social : rue de l'Yser) est cette année de cent élèves, avec une progression très nette sur l'an dernier.

Félicitations au professeur de ces cours, Madame BARANES à qui nous devons tout le succès qu'ils rencontrent.

## NOS AINES

Comme les années précédentes, à l'occasion de Noël, nous devons à la générosité de notre Citoyen d'Honneur, Monsieur ANTONAT, la distribution de colis aux personnes âgées et de revenus modestes, habitant notre Ville. Qu'il en soit, à nouveau, très chaleureusement remercié.

La distribution de ces colis, ainsi que de ceux offerts par la Ville de SAINT-CLOUD, est assurée, comme l'an passé, par les Conseillers Municipaux dans chacun de leur quartier.

Depuis la rentrée, le club de la rue de l'Yser est ouvert deux fois par semaine (lundi, mercredi) à la satisfaction générale. Merci aux associations qui nous permettent d'assurer la distribution du goûter que la Ville est très heureuse d'offrir à nos aînés.

## REPAS DE L'AMITIE

A noter dès à présent, le déjeuner de l'Amitié qui réunit au printemps, d'une façon si sympathique et si joyeuse toutes les personnes ayant dépassé 65 ans et si heureuse de se retrouver avec des amis à cette occasion.

La date de ce déjeuner n'est pas encore arrêtée, mais il a lieu aux environs de Pâques, chaque année. Les inscriptions seront prises à partir du 1<sup>er</sup> mars et closes le 30 mars.

## JOURNEE DES VIEILLARDS

Nos remerciements aux associations qui ont bien voulu quêter sur la voie publique pour nos personnes âgées seules ou déshéritées. Il s'agissait de LA CROIX ROUGE, LA CONFERENCE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, L'AIDE A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES, JOUR DE JOIE, et L'AIDE AUX MERES DE FAMILLES.

## PRIX NESTLE

Sous la Présidence de Monsieur le Maire et de la Municipalité, le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales des Hauts-de-Seine et le Directeur de la Société Nestlé, ont remis à l'Hôtel de Ville de Saint-Cloud, le samedi 5 décembre 1970 à 11 heures 30, le PRIX NESTLE à la Famille DROUET, à laquelle nous adressons nos très vives félicitations.

## AVIS AUX ABONNES D'ELECTRICITE DE FRANCE

Afin d'éviter à notre clientèle des déplacements toujours difficiles, les Services d'ELECTRICITE DE FRANCE assurent dorénavant une réception téléphonique pour tous vos problèmes :

— Abonnement nouveau - Augmentation de puissance - Compteur Bleu - Résiliation d'abonnement - Réclamation - Renseignements - Dépannages, etc...

Cette réception téléphonique est assurée de façon complète les :  
Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi et Vendredi de 8 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

En dehors de ces horaires, seules sont prises en considération les demandes de dépannage.

Nous vous indiquons, par service, nos numéros de téléphone à utiliser :

Section de SAINT-CLOUD : desservant les villes de : SAINT-CLOUD - GARCHES - VAUCRESSON - SEVRES - MEUDON et MEUDON-la-FORET - VILLE D'AVRAY - VELIZY - CHAVILLE - MARNES-la-COQUETTE et 605 42-41 et 603 15-60.

### CAISSE PRIMAIRE CENTRALE D'ASSURANCE MALADIE DE LA REGION PARISIENNE

ASSURES SOCIAUX : POUR vous renseigner déposer vos dossiers obtenir des imprimés : POUR éviter de longs déplacements UN BUREAU D'ACCUEIL est mis à votre disposition à compter du 5 octobre 1970, les lundis et jeudis de 14 h.30 à 16 h.45 :  
rue de Buzenval - " Les Châtaigniers, Bât. F " -GARCHES  
Un technicien qualifié vous réservera le meilleur accueil  
CONSULTEZ-LE !

### AVIS AUX EMPLOYEURS

Pour travailler en France, un Etranger doit détenir une " autorisation de travail ", ce document est délivré si l'intéressé entre autres formalités, a subi un contrôle médical. Un employeur ne doit donc, en principe, utiliser les services d'un étranger que si ce dernier détient cette " autorisation de travail " et s'il a subi ce contrôle médical. En cas d'inobservation de ces dispositions, des sanctions pénales (amendes notamment) sont prévues. D'autre part, l'article 161 du Code de la Sécurité Sociale stipule que l'employeur est tenu de rembourser à la Caisse Primaire, les prestations versées au travailleur étranger qui n'aurait pas subi le contrôle médical préalable.

### AVIS CONCERNANT LA REPRISE DE CONCESSIONS

(de 15 et 30 ans)

**Reprise de terrains concédés pour 15 ans** (Concessions acquises antérieurement) au 1<sup>er</sup> janvier 1955.

RENOUVELES POUR 10 ANS SEULEMENT

**Reprise de terrains concédés pour 30 ans** (Concessions acquises antérieurement) au 1<sup>er</sup> janvier 1940.

**Reprise de terrains a usage de sépulture commune** (Inhumations antérieures) au 1<sup>er</sup> janvier 1965.

**NB — LE RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS TEMPORAIRES EST ACCORDE SI LA SEPULTURE EST EN BON ETAT D'ENTRETIEN.**

### RECRUTEMENT DE PERSONNEL DE VOIRIE

Plusieurs emplois d'ouvriers d'entretien de la voie publique (cantonniers) sont vacants.

Indice de début pour un agent célibataire, net après retenues : 838,48 F. mensuellement.

Adresser les candidatures à M. le Maire de la Ville de Saint-Cloud (Direction des Services Techniques Municipaux).

### CRECHE A DOMICILE

La Crèche à domicile de la Ville de SAINT-CLOUD, gérée par la CROIX ROUGE FRANÇAISE recherche d'urgence des mamans pour garder des enfants chez elles.

Prix de journée : 17,00 F — Inscription à la Sécurité Sociale — Conservation des diverses prestations familiales :

- Allocations familiales
- Allocation de salaire unique
- Allocation Logement

## SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

### AVIS ET COMMUNIQUES DES ASSOCIATIONS

Déclaration du 17 septembre 1970 à la préfecture des Hauts-de-Seine :

LES AMIS DU GRAND ORGUE DE SAINT-CLOUD

But : entreprendre toutes actions et organiser toutes manifestations relatives à la restauration, la rénovation, l'entretien et l'utilisation du grand orgue de Saint-Cloud.

Siège social : 19, rue Armengaud - Saint-Cloud.

### SPORTS

Le Premier Adjoint, chargé des sports, confirme que ni les services municipaux, ni l'U.A.S. SAINT-CLOUD - section football - n'ont absolument aucun rapport avec l'association dite " CLUB DES SUPPORTERS ".

Cet avis devrait couper court à toute interprétation erronée ou tendancieuse.

### GROUPE D'INITIATION MUSICALE OPERATION « PORTE OUVERTE »

Nous avons noté l'intérêt et la satisfaction de nos amis qui ont pu découvrir chez eux au cours d'émissions télévisées, le visage et le talent de nos maîtres, comme Sylvie BELTRANDO, harpiste, Pierre FARAGGI, pianiste, Oscar CACERES, le célèbre guitariste uruguayen, Maxence LARRIEU, flûtiste.

Nous avons pensé qu'il leur serait plus agréable encore d'avoir une prise directe sur le grand effort entrepris pour faire de Saint-Cloud un centre international de Musique.

Nous leur proposons donc, du 7 au 14 février 1971, l'opération « Porte ouverte sur la Musique », avec le concours de l'O.R.T.F. Au cours de cette semaine, ils pourront assister à des concerts de professeurs, à des cours instrumentaux, à des séances d'information, à des présentations d'élèves.

Renseignements : Secrétariat du G.I.M.A., 3, rue des Girondins à Saint-Cloud. — Téléphone : 603-71-30 et 603-75-39.

### La Rentrée à l'Ecole de Musique de Saint-Cloud

Modestement, mais sûrement, l'Ecole de Musique de Saint-Cloud poursuit sa route (rappelons que c'est une Association 1901 sans but lucratif fondée pour mettre la musique à la portée de tous les Clodoaldiens en regroupant parents d'élèves intéressés par le développement de l'éducation musicale active et professeurs de musique privés ou d'Etat).

Le public venu nombreux aux cérémonies du 11 Novembre a pu apprécier les progrès accomplis — depuis sa première « sortie » le 11 novembre 1969 — par la chorale de l'Ecole de Musique, dirigée par M. P. FOLINER, qui travaille cependant dans des conditions précaires et dans un local provisoire, 11, rue Vauguyon, près de la mairie.

Ces conditions matérielles n'ont pu entraver l'ardeur des professeurs et des élèves du quartier du Centre puisque ce local de la rue Vauguyon voit se succéder chaque semaine les cours de percussion de M. DUPIN (percussionniste à l'Orchestre de Paris), les cours de guitare de Mlle ROBIN, les cours de guitare d'accompagnement pour débutants de M. CHARLONNAI, les cours de solfège de Madame ACKERMAN, de Mlle JALADIS, de Madame MARTINELLI-GLEMEIN.

Grâce à la compréhension des autorités académiques, des Directeurs et Directrices d'Ecole d'une part, de la Ville d'autre part, sont donnés dans les autres quartiers — Coteaux, Montretout, Val d'Or — des cours de solfège pour tous les âges, flûte à bec, instruments à vent par Mmes DEHAN, LERAY-SAVARY, WALLET, MM. DEHAN et NOEL et initiation par le disque par Mme MARCOVITCH.

La mise en place de tous ces cours, qui groupent actuellement 180 élèves et 60 choristes, n'a pas été sans difficultés, avec la dispersion géographique des locaux, la surcharge des professeurs déjà très occupés avant la création de l'Ecole, des moyens financiers réduits.

Tout ceci a contribué à souder une équipe dirigeante qui, ayant résolu ces premiers problèmes, consciente du fait que ces efforts répondent à un besoin de la population de Saint-Cloud, commence à préparer la prochaine rentrée. On peut prévoir dès maintenant pour cette date de nouveaux cours d'initiation musicale et d'instruments dont on a dû ajourner l'ouverture malgré de nombreuses demandes non satisfaites à l'heure actuelle.

## Le Photo-Club de Saint-Cloud visite ses amis de Bad Godesberg

Du 9 au 12 octobre, un groupe de 8 membres du PHOTO-CLUB de SAINT-CLOUD a été accueilli dans notre ville jumelle par le FOTO KLUB e. V.-BAD-GODESBERG.

M. G. LAPEYRE, vice-président, et Madame, Mlle M. BROCHETON, trésorière, M. et Mme M. BOUCHET, M. et Mme C. CHENESSEAU et M. VALETTE ont été reçus à leur arrivée par le Président SCHREIBER du Photo-Club de BAD-GODESBERG, qui avait organisé pour le lendemain 10 octobre une visite de la II<sup>e</sup> PHOTOKINA, la célèbre exposition de matériel et de technique photographique qui se tient tous les deux ans à COLOGNE. Une journée supplémentaire fut réservée à une excursion vers les magnifiques lacs et forêts avoisinants qui se déroula sous un merveilleux soleil d'automne. A l'issue de cette journée de grand air, une amicale soirée devait réunir la délégation clodoaldienne et une quinzaine de membres du Foto Klub e.V.-Bad-Godesberg accompagnés de leurs épouses entourant le président SCHREIBER et Madame, au cours de laquelle furent présentées et commentées avec animation les dernières et excellentes réalisations de nos amis.

Il y fut rappelé aussi que le jumelage entre SAINT-CLOUD et BAD-GODESBERG s'est matérialisé depuis 1962 par 8 années de contacts permanents : correspondance technique, échange d'informations, participation aux expositions du club jumelé à 8 reprises, 3 compétitions inter-clubs, ainsi que des contacts personnels très enrichissants.

C'est seulement après avoir déterminé les prochaines manifestations à réaliser en commun dans les mois prochains que les membres du Photo-Club de SAINT-CLOUD quittèrent leurs amis de BAD-GODESBERG se promettant de les rencontrer à nouveau très rapidement.

\*

Nous rappelons que les réunions du PHOTO-CLUB de SAINT-CLOUD se tiennent deux fois par mois, le jeudi à 21 heures, au Centre Culturel.

Renseignements : M. G. FISCHER, Président (tél. 603-83-54).

## Association des Familles de Saint-Cloud

### CONSULTATIONS JURIDIQUES

par MM. HULOT ou THILLARD

Notre service de consultations juridiques gratuites créé au printemps 1970 continue de fonctionner. La personne chargée de donner ces consultations reçoit le premier et le troisième samedi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h, Maison de l'Amitié, place de Sully.

Depuis sa fondation, ce service a eu à se pencher sur des problèmes variés allant des loyers à la reconnaissance de paternité en passant par des questions fiscales ou de retraites.

Il continuera donc à se tenir à la disposition des Clodoaldiens pour les documenter et les orienter dans la recherche de solutions concernant leurs problèmes personnels.

## JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE

Créée en 1967 pour l'ensemble du département des Hauts-de-Seine, l'association a décidé de recentrer son action sur trois villes : VANVES/ISSY, RUEIL et SAINT-CLOUD.

Toutes les personnes qui, à SAINT-CLOUD ou dans les villes voisines, s'intéressent à la vie économique ou au développement de leur cité, sont invitées à y adhérer. L'âge limite pour les membres actifs est de quarante ans.

La Jeune Chambre Economique propose à ses membres l'étude en commun, dans un esprit de civisme dynamique, de tous les problèmes d'ordre social, économique, culturel, qui peuvent se poser au niveau de la ville ou du département.

Groupés en commissions, les membres de la Jeune Chambre

étudient un problème et sa solution jusque dans les détails — moyens de financement originaux, par exemple — et ce faisant, se donnent à eux-mêmes, une formation et une expérience.

La réalisation pratique ou la gestion des ouvrages que la Jeune Chambre a étudiées ne sont plus de son ressort, mais celui des autorités en place.

Les préoccupations principales de la J.C.E. dans les Hauts-de-Seine vont actuellement aux sujets suivants :

- Transports et voies de communications,
- Promotion du commerce de détail,
- Mécanismes de crédit,
- Formation professionnelle.

L'adhésion à la Jeune Chambre Economique se fait sur simple demande ; avant d'adhérer, les personnes intéressées peuvent assister à des réunions ou prendre contact avec les responsables.

Le Président se tient tout particulièrement à leur disposition (Téléphone : 825-94-79 le soir, ou 522-97-62 dans la journée).

L'adresse de la J.C.E. est : 27, rue Gounod, SAINT-CLOUD.

Le Président : J. JONKA.

## Union Féminine Civique et Sociale

L'Union Féminine Civique et Sociale tient maintenant ses réunions à la Maison de l'Amitié.

— Réunion d'information : le premier lundi de chaque mois,

— Réunion de travail : le troisième mercredi de chaque mois, toujours entre 14 h 15 et 16 h 30.

Le mardi 13 octobre a eut lieu une réunion d'information sur le thème suivant : Pourquoi la réforme de l'enseignement ? Où en sommes-nous ? Où voulons-nous aller ?

Nous en retenons ces deux idées qui nous ont paru d'actualité :

La première est le souhait que l'éducation reçue au cours des études primaires et secondaires permette à chacun de trouver sa place selon ses dons. L'enfant doit parvenir à savoir observer, réfléchir, juger, choisir. L'éducation doit pouvoir être permanente s'il est besoin pour lui, au cours de sa vie, de faire un nouveau choix, comme l'avenir le laisse prévoir.

La deuxième idée serait que l'éducation civique soit enseignée avec régularité, afin que nos enfants soient à même d'être plus tard des citoyens responsables et agissants.

## Association Sportive Automobile des Hauts-de-Seine

L'Association Sportive Automobile des Hauts-de-Seine (avec son écurie Clodoald) de plus en plus active, obtient de nombreux résultats :

— COUPE GORDINI 1970 : plus de 300 voitures en sélection, 40 qualifiées sur le plan national, dont 11 de l'ASAHS. En finale, sur le circuit du MANS, 9 de l'ASAHS sont classées sur les 40 qualifiées dont le brillant vainqueur Bernard MANGE dit « FRAN-CIA ».

— CRITERIUM NATIONAL FORMULE FRANCE 1970 :

2<sup>e</sup> : Jacques COULON de l'ASAHS (avec mécanique RENAULT GORDINI).

— CRITERIUM NATIONAL DES CIRCUITS 1970 :

5<sup>e</sup> : Jean-Jacques FOUQUIN de l'ASAHS sur ALPINE 1300 S.

3<sup>e</sup> EDITION DU RALLYE INFERNAL, les 9 et 10 janvier 1971, autour de CREPY-EN-VALOIS, avec les puissants patronages de ELF, RENAULT, CONTINENTAL-EDISON, PARIS-MATCH, POLCLAIN, l'aide des villes de CREPY, SAINT-CLOUD et les communes traversées par l'épreuve.

Il sera attribué sous forme de lots, des prix totalisant une valeur de 40.000 francs.

LE RALLYE INFERNAL est une compétition pas comme les autres où sont admis, non seulement les voitures particulières tous types, mais aussi les véhicules tous chemins (Types Méhari, Plein Air, Buggy, Rodéo) et les tous terrains (4 roues motrices).

Départ de CREPY-EN-VALOIS : 120 concurrents, parcours de 210 km environ, avec une boucle de 160 km et une deuxième boucle de 50 km. Parcours tenu secret jusqu'à la veille du départ. Moyennes exigées 40 km/h pour les tous terrains et 45 km/h pour les autres catégories.

Samedi 9 janvier : épreuve qui, en fonction des temps réalisés, donnera l'ordre des départs de chaque concurrent à l'intérieur de son groupe.

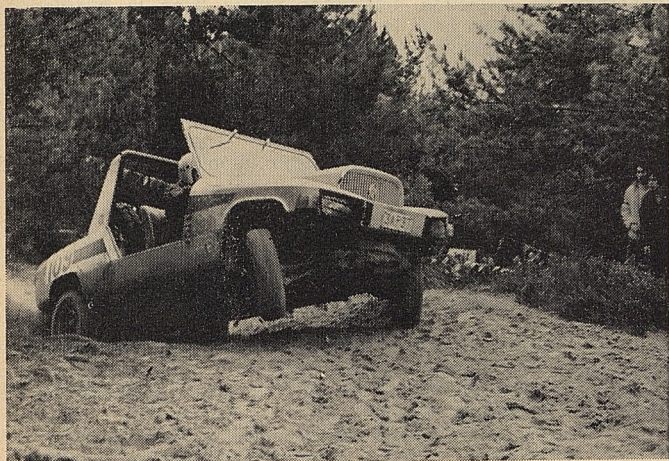
Comme les années précédentes, le parcours sera constitué de

chemins de terre à travers plaines, pistes forestières et routes empierrées.

Les voitures de tourisme se verront imposer 7 étapes spéciales 10 km, les voitures tous chemins : 7 étapes spéciales 11 km et les voitures tous terrains : 9 étapes spéciales 14 km.

Cette épreuve a un retentissement international puisque déjà des Italiens, des Allemands, des Belges, des Anglais et des Hollandais ont manifesté leur désir de venir participer au RALLYE INFERNAL.

Que tous les concurrents soient les bienvenus et que les meilleurs gagnent !



### Association des Jardins Populaires de France

L'Assemblée Générale de la Société d'Horticulture et des Jardins Populaires de France, section de Saint-Cloud, aura lieu le dimanche 24 janvier 1971 à 10 heures du matin au Centre Culturel : 14, rue des Ecoles, salle Gounod, sous la présidence de M. BONDY, Officier de l'Instruction Publique.

Conférence de M. DEBENOIT, Officier du Mérite Agricole, Professeur d'Horticulture, Chevalier du Mérite Social.

Au cours de cette réunion, tirage d'une tombola gratuite pour les présents.

Adhésions et renseignements à M. MESME qui sera à votre disposition au cours de la réunion.

### Association des Parents d'Élèves de l'École du Centre de Saint-Cloud

Le 16 novembre 1970 a eu lieu la réunion de l'ASSEMBLEE GENERALE.

A l'issue de cette Assemblée, le Bureau a été renouvelé. Ont été élus :

Président .....	Monsieur PREVOT
Vice-Présidents ..	Madame ROY - Monsieur ROSSET
Secrétaires .....	Madame CROCHON - Madame HERMAND
Trésorier .....	Monsieur MICHELANGELI

Le Bureau rappelle à ses adhérents ainsi qu'à nos amis qui désirent le devenir, qu'il sera distribué à chaque élève de l'Ecole un bulletin d'adhésion.

### CLUB DE BRIDGE DE SAINT-CLOUD

L'Assemblée Générale se tiendra le samedi 16 janvier 1971 à 15 heures, au Centre Social, rue de l'Yser à SAINT-CLOUD.

Sont invités à y assister, tous les membres du Club ainsi que tous les Clodoaldiens intéressés par le bridge.

A la suite de l'Assemblée, il sera organisé des parties libres. Il est rappelé que le Club est ouvert les lundi, jeudi, vendredi et samedi de 15 heures à 19 heures.

Pour tous renseignements, téléphoner à :

— M. ALLEAU - 603-79-77

— ou à l'Amiral VAILLANT - 603-79-03.

### Survol de la ville par des hélicoptères

Suite à un vœu émis par le Conseil Municipal, photocopie de la réponse faite le 16 septembre 1970 par

Le Général d'Armée Aérienne G. GAUTHIER  
Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air

à  
Monsieur le Maire de Saint-Cloud  
(Hauts-de-Seine)

**OBJET** : Survol de la ville de SAINT-CLOUD par des hélicoptères.  
**REFERENCE** : Lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1970.

Par lettre de référence, vous demandez de limiter au maximum le survol par hélicoptères de la ville de SAINT-CLOUD et d'effectuer ces survols à une altitude plus élevée.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une grande partie des vols d'hélicoptères effectués par l'Armée de l'Air le sont au profit d'autorités ministérielles et que ceux effectués à son profit sont déjà réduits à un strict minimum en raison même des contraintes auxquelles ils sont assujettis.

En effet, comme vous ne l'ignorez pas, le survol de l'agglomération parisienne est extrêmement réglementé à toutes les altitudes. En particulier, les hélicoptères, qui ne possèdent pas l'aptitude au vol en toutes conditions, sont limités à l'utilisation de la partie inférieure de l'atmosphère et parfois même, ne sont pas autorisés à dépasser l'altitude de 150 mètres. De plus, à l'intérieur de cette branche d'altitude, ils sont astreints à suivre des cheminement très précis.

Il s'agit d'une réglementation générale, édictée par la Direction de la Navigation Aérienne, à laquelle les hélicoptères de l'Armée de l'Air, comme tous les autres, doivent se plier.

En vous assurant que dans le cadre de cette réglementation rigoureuse les pilotes de l'Armée de l'Air s'efforcent de respecter le plus possible la tranquillité des populations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Par ordre,  
Le Général de Brigade Aérienne BRET  
Sous-Chef de l'Etat-Major  
de l'Armée de l'Air :  
BRET.

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE ET 10 DÉCEMBRE 1970

publié en application des dispositions de l'article 32 du Code municipal.

### Séance du 19 Octobre 1970

L'an mil neuf cent soixante-dix, le lundi dix-neuf octobre, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD se sont réunis, sous la présidence de M. CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

**Etaient présents** : MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, BEAUFOCHER,

MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, SCHMITT, TENOUX, DELAHAYE, PETIT, VILLE, Mmes CHOISET, COUTANT, MM. PETITDEMANGE, HARDOUIN, GUILLAUME.

**Absents excusés** : MM. GIRAUD, LARIQUE, LEMONNIER.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. GIRAUD à M. MONSEL,

M. LARIQUE à M. de PLINVAL.

\*

M. Claude GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

\*

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 1970 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire remet à M. Marcel PETIT la Médaille d'Honneur Départementale et Communale (argent) pour vingt-cinq années de mandat de Conseiller Municipal. Par applaudissements, ses collègues lui manifestent leur sympathie.

M. le Maire annonce la naissance d'une petite-fille dans la famille de M. MONSEL, Premier Adjoint, d'un petit-fils dans celle de M. COUTUREAU et d'un petit-fils dans sa propre famille. Les Conseillers le prient de transmettre leurs vives félicitations aux parents.

Puis, passant à l'ordre du jour, le Conseil, à l'unanimité,

1°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 1969, faisant apparaître un excédent d'actif de 1.113.843,04 F ;

2°) Par 21 voix et 1 abstention, celle de M. DELAHAYE, accorde une subvention complémentaire à la Société « LES AMIS DE LA MUSIQUE » pour combler le déficit financier de la saison 1969-1970.

A l'unanimité,

3°) Autorise M. le Maire à signer un avenant numéro 2 au contrat COFRATEL pour installation d'un poste téléphonique supplémentaire au Bureau d'Aide Sociale ;

4°) Accorde une subvention de démarrage au Groupe de plongée sous-marine de SAINT-CLOUD à valoir sur la subvention qui sera accordée au titre de l'exercice 1971 ;

5°) Accepte de recevoir l'allocation annuelle de l'Etat prévue pour la fourniture de livres aux élèves de 6° et 5° du C.E.G. et prend les engagements subséquents ;

6°) Accepte la proposition de la Société OLYMPIA FRANCE pour reprise de machines à écrire usagées ;

7°) Fixe le nouveau taux de la redevance à verser à la ville par la Société Sportive d'Encouragement pour entretien de la passerelle de la gare du Val d'Or ;

8°) Autorise M. le Maire à passer un avenant en révision du taux de location du bail de la ferme neuve au domaine de Charbonnière à SAINT-JEAN-DE-BRAYE (Loiret) ;

9°) Adopte les dispositions prises en faveur du personnel des Services Sociaux et d'Hygiène ;

10°) Adopte les nouvelles échelles indiciaires des personnels auxiliaires ;

10° bis) Fixe la rémunération et les conditions d'emploi d'un surveillant de travaux contractuel ;

A cette occasion, M. MONSEL regrette que l'on ne sanctionne pas les conducteurs de véhicules stationnés indûment près des Usines DASSAULT et que la police se montre sévère pour les autres contrevenants, notamment le dimanche ;

M. BEAUFOCHER s'associe à cette remarque mais souligne que le problème se pose dans les mêmes conditions rue de Buzenval depuis l'installation d'une branche d'activité de ces usines dans cette rue ;

M. CLEMENT rappelle qu'il y a une règle pour les bureaux, celle de prévoir une surface égale à 60 % de la superficie de bureaux pour places de parking ;

11°) Adopte les taux de majoration de la rémunération versée au personnel enseignant pour services d'interclasses et de surveillance des cantines scolaires ;

12°) Adopte le projet de Budget Supplémentaire pour l'exercice 1970 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 7.809.045,10 F ;

Toutefois, M. SCHMITT s'abstient sur le chapitre 943, article 607, « Crédit de fournitures scolaires au profit des écoles privées » et M. DELAHAYE sur le crédit nouveau à inscrire pour subvention à l'Ecole de Musique de SAINT-CLOUD ;

M. HARDOUIN demande que le Conseil n'accorde de subvention qu'aux sociétés qui auront produit un bilan ;

13°) Fixe le montant du taux de la redevance d'assainissement pour 1971 ;

14°) Autorise M. le Maire à acquérir 3 places de parking dans la réalisation immobilière « Parc de Béarn » ;

15°) Autorise la participation à concurrence d'un crédit de

200.000 F pour l'équipement social de l'ensemble immobilier du Parc de Béarn ;

Mme CHOISET fait préciser que les fonds seront bien prélevés sur les redevances d'équipement versées par les promoteurs.

M. le Maire lui répond affirmativement.

M. de PLINVAL demande que dans la convention qui devra obligatoirement intervenir, l'on précise que la réalisation sociale sera ouverte à tous les habitants du quartier ;

16°) Détermine l'emploi du 4° versement de 320.000 F sur participation aux équipements collectifs effectués par les réalisateurs promoteurs des bureaux de la « Colline de SAINT-CLOUD » pour règlement de mémoires d'éclairage public dans le quartier du Centre et prévision pour la part communale dans l'aménagement des carrefours Dailly/Chevriillon, Dailly/Gaston-Latouche ;

17°) Autorise M. le Maire à signer un avenant à la convention intervenue entre la ville et M. Paul GUINARD pour substitution en faveur de la S.C.I. République SAINT-CLOUD chargée de réaliser les opérations immobilières dans la zone d'aménagement concerté créée sur les terrains des Etablissements POMPES GUINARD ;

18°) Adopte le projet de mail en bordure de l'avenue André-Chevriillon tel qu'il est présenté par les architectes de conception ;

19°) Autorise M. le Maire à signer les avenants à passer avec les divers entrepreneurs chargés de la réalisation du complexe sportif rue du Mont-Valérien pour travaux modificatifs et supplémentaires ;

20°) a - Agrée le changement de raison sociale de l'entrepreneur chargé des travaux d'électricité ;

b - Adopte les conditions de fonctionnement des classes de neige pour la saison 1970-1971 ;

c - Désigne MM. TENOUX et HARDOUIN pour représenter le Conseil Municipal au Comité Intercommunal chargé d'établir le programme des cérémonies du centenaire des combats de Montretout/Buzenval de 1871.

\*

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Maître COURTAIGNE en réponse aux observations faites par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 juin dernier.

\*

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre d'un groupe d'habitants et commerçants du Centre, concernant les incidents qui se sont produits autour du chantier de construction de la seconde tranche des travaux de rénovation de l'îlot Clemenceau.

\*

M. de PLINVAL demande que l'on étudie la possibilité d'utiliser le parking du Val d'Or pour en faire une aire de patins à roulettes pour les enfants du quartier, en dehors des jours d'utilisation.

\*

M. SCHMITT regrette les lenteurs administratives qui retardent la mise à disposition des sportifs du « Carré Saint-Jean ».

\*

Mme CHOISET s'inquiète de savoir où en sont les travaux de transformation de la salle des fêtes en M.J.C.

M. RAYNAUD lui répond que la Commission Communale procédera à l'adjudication des travaux dans 3 semaines.

\*

M. GUILLAUME se fait l'écho de protestations contre l'installations du « Sens unique » rue Tahère.

M. MAILLET s'associe à cette remarque ayant été saisi de nombreuses plaintes de personnes résidant notamment au 71, rue Sevin-Vincent. Il regrette que la Commission de la Circulation n'ait pas été réunie.

M. RAYNAUD répond que deux solutions sont possibles : ou interdire le stationnement ou établir des « Sens unique » dans les voies étroites selon les directives données par la Préfecture de Police.

\*

M. BEAUFOCHER donne lecture d'une lettre de remerciements des anciens sapeurs-pompiers pour l'allocation qui leur a été allouée par le Conseil Municipal.



\*

Mme CLEMENT annonce qu'à partir du 3 novembre, le Club des Anciens sera désormais ouvert tous les lundis et les mercredis après-midi au lieu de ce dernier jour seulement.

\*

M. VILLE voudrait que l'on aménage en parking provisoire le terrain appartenant au diocèse, rue des Milons.

M. le Maire lui répond que les pourparlers en vue de l'échange sont sur le point d'aboutir et qu'il n'y a pas lieu d'engager une dépense pour très peu de temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire de Séance :  
C. GUICHARD.

### Séance du 10 Décembre 1970

L'an mil neuf cent soixante-dix, le jeudi dix décembre, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD se sont réunis, sous la présidence de M. CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

**Etaient présents :** MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, BEAUFOCHER, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, LEMONNIER, SCHMITT, TENOUX, DELAHAYE, PETIT, VILLE, Mme COUTANT, MM. PETITDEMANGE, HARDOUIN.

**Excusés :** MM. GIRAUD, LARIQUE, Mme CHOISET.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. GIRAUD à M. MONSEL,  
M. LARIQUE à M. de PLINVAL,  
Mme CHOISET à Mme CLEMENT.

M. Pierre MAILLET est désigné comme Secrétaire de séance à l'unanimité.

\*

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 1970 est adopté à l'unanimité. Toutefois, M. DELAHAYE indique que l'on n'a pas motivé son abstention lors du vote de la subvention à l'Ecole de Musique de SAINT-CLOUD, qui était uniquement due à une question de forme et non de fond.

Puis, passant à l'ordre du jour,

Le Conseil, à l'unanimité,

1°) a - Autorise M. le Maire à compléter la convention intervenue entre la ville de SAINT-CLOUD et l'Association pour la Gestion de l'Ensemble Sportif et Immobilier Val d'Or (A.G.E.S.I.V.O.) signée en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 1970 en indiquant le montant du loyer à verser à la ville (120.000 F annuellement) et en spécifiant que l'Association sera tenue de produire les contrats d'assurance couvrant toutes les responsabilités ;

b - Autorise M. le Maire à sous-traiter avec l'Entreprise BEGRAND les travaux de finition du lot « gros œuvre » de l'ensemble sportif municipal ;

c - Accepte le devis d'équipement attenant au gros œuvre et autorise le Maire à passer un marché de gré à gré avec la Société « MARCHAND » ;

d - Accepte le devis pour équipement visuel des résultats et autorise le Maire à passer un marché de gré à gré avec la Société BRILLE ;

e - Accepte le devis pour pose de glaces « sécurit » sur la façade vitrée donnant sur la rue Marie-Bonaparte ;

f - Accepte le devis pour sonorisation de l'ensemble sportif (piscine et gymnase) et autorise le Maire à passer un marché de gré à gré avec l'Entreprise VERGER DELPORTE ;

2°) Autorise le Maire à signer un marché de gré à gré avec une entreprise spécialisée pour revêtement en tartan du sol du gymnase rue Marie-Bonaparte ;

3°) Complète sa délibération en date du 11 mars 1968 en précisant la surface des parcelles faisant l'objet du bail emphytéotique

à passer avec la Société H.L.H. « RESIDENCES » pour réalisation d'un programme de construction d'immeubles I.L.N. 7 et 9, rue Gounod ;

4°) Confirme sa délibération du 23 juin 1970 autorisant la passation d'un bail emphytéotique au profit de la ville pour remise d'un bâtiment et dépendances et des voies d'accès construites par le Servic Régional de l'Equipement pour relogement de personnes expropriées pour prolongement de l'autoroute A.13, étant entendu que le bâtiment en cours de réalisation sera amélioré par des enduits extérieurs, par une révision de la toiture et entouré de plantations.

M. LEMONNIER s'abstient sur le principe.

M. de PLINVAL se fait préciser qu'aucune responsabilité de la ville ne sera engagée en cas de glissement de terrain.

5°) Révise le taux de la rémunération du régisseur des cantines scolaires eu égard aux augmentations qui ont été consenties aux agents communaux au cours de l'année 1971 ;

6°) Location d'un local pour dépôt de voirie : question retirée de l'ordre du jour pour supplément d'information ;

7°) Accepte de verser une indemnité compensatrice pour perte de loyers aux consorts RYAN par suite des longs délais de la procédure d'expropriation pour l'acquisition de leur immeuble, 20, rue de la Libération ;

8°) Fixe le nouveau taux à appliquer en 1971 pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères afin que le coût de ce service soit équilibré en recettes et dépenses ;

9°) Confirme sa délibération en date du 30 janvier 1948 fixant à 6 % le taux de la taxe communale sur l'électricité en basse tension par application des dispositions du décret n° 70-957 en date du 21 octobre 1970, pris en application de la loi de finances rectificative pour 1969 ;

10°) Décide d'apposer une stèle en matériau noble à la mémoire du Général de Gaulle rappelant son appel du 18 juin 1940 ; cette stèle devant être érigée dans la rue portant cette dénomination qui lui fut donnée en 1954 avec l'assentiment de l'Illustre Résistant.

Une proposition présentée par MM. LEMONNIER, TENOUX, DELAHAYE, PETIT, GUILLAUME de dénommer rue du « Général de Gaulle » la rue du 18-Juin, n'est pas retenue.

11°) a - Fixe la répartition du fonds scolaire départemental année 1969-1970 ;

b - Accorde la garantie communale pour un emprunt de 1.287.000 F à contracter par l'Association « Les Papillons Blancs » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour construction d'un institut médico-pédagogique et professionnel, 32, avenue Duval-le-Camus ;

c - Autorise le Maire à régler un mémoire présenté par un Cabinet de Géomètre-Expert.

\*

M. de PLINVAL demande si un local a été mis à disposition de l'assistante sociale de coordination. Mme CLEMENT lui répond que le département des Hauts-de-Seine a pris contact avec « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille » pour une location rue du 18-Juin ;

M. GUILLAUME s'inquiète de la réfection des trottoirs rue Marbeau et en partie de ceux de la rue Lelégard. M. le Maire lui répond que ces travaux figurent au programme 1971 ;

M. GUICHARD se fait écho de personnes habitant la Résidence du Val d'Or qui souhaitent un accès piétons direct au nouveau parking du Val d'Or. M. le Maire répond que cela est fait mais que nous devons attendre la décision de l'Assemblée des Copropriétaires ;

M. GUICHARD, en son nom et au nom de l'Association Automobile des Hauts-de-Seine, remercie la ville pour l'organisation du Rallye Infernal.

M. HARDOUIN donne un aperçu des cérémonies commémoratives du centenaire des combats de Montretout-Buzenval (19 janvier 1871).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Secrétaire de Séance :  
P. MAILLET.

**NAISSANCES**

Corvaisier Ivan - Lérat Pytlak Agnès - Monte Stéphane - Jouty Pascal - Denise Caroline - Buisson Christophe - Vieira Maria - Parra Pedro - Hurtado José - Dubois Arnaud - Gueux Jérôme - Males Franck - Cordeiro Sylvie - Cornuet Christophe - Camarena Carmen - Truchetet Thomas - Etienne Valérie - Lejeune Dorothée - Perret Lionel - Commergnac Lydia - Yamani Najea - Loisanca Gaëtan - Soudière Sébastien - Teixeira Laura - Bourgeois Charles-Henri - Geiller Christine - Nez Michèle - Da Silva Jean-François - Haass Cécile - Zlotek Vanessa - Gaye Evelyne - Ponthier Laurent - Gavard Géraldine.

**MARIAGES**

Pinset Jacques Sylvian et Carbonell Liliane Aimée Jeannine - Yvon Alain Raymond et Rousseau Annick Marie Alphonsine - Leclerc Laurent et Aida dos Santos da Cruz - Thill Roger Maurice Claude et Loosli Martine Jacqueline Coryne - Brosseron Pierre André Marcel et Renault Claudine Marie-France - Lugo Robert et Mercier Henriette Chantal - Hortu Alain Jean Noël et Marcelin Claudine Marie Lucette - Ruchon Daniel Robert et Cochery Monique Françoise - Dubel Jean-Pierre et Devaux Isabelle Marie Andrée - Rassat Jean-Claude François Michel et Dupray-Beaudouin Claudette - Boquet Bernard Serge Francis et Boudoux Annie Marguerite Alice - Dessaigne Michel Pierre Alain Marcel et Duprat Marie-Anne - Fichel Léon et Friedrich Gabrielle - Mikol Jean-Pierre Marcel et Verdier Martine Madeleine Henriette - Biron Etienne Marie et Rozier Hortense Jeanne - Gottvalles Alain Gabriel et Brisse Martine Marie Simone - Guillaume Jules Jean Marie et Le Goff Marie Joséphine - Saintoin Jacques et Herrero y Santos Justa - Egnell Dominique Paul Philippe et Tiret Anne-Marie Monique - Mentler Sandor et de Clercq Sylvie Marie Françoise - Lazardeux Daniel Paul Marcel et Larique Madeleine Gilberte Louise - Racault Jean-Michel et Dumais Colette Françoise - Guillon Jean-Pierre Daniel et Noël Nicole Viviane - Morellet Jean Michel André et Cosson Yvonne Pauline Aimée - Hedde d'Entremont Philippe Jean Guy et Pineau Ghislaine Françoise Marie Andrée - Renaudeau d'Arc Jehan Marcel Joseph Marie et Blanchard Cécilia Helena - Laurent Gilles Claude Thierry et Meyer Paule Raymonde - Jonte Gilbert Jacques Dominique et Maurial Véronique Cécile Germaine - Lafitte Charles Philippe Emile René et Delmas Jeanne Cécile Georgette - Grimberg Gérard Georges Robert Joseph et Théry Joselyne Flore - Abecasis Richard Sixto et Reboul Christine Ethel Marthe - Capitaine Christian Amédée Marie et Dalmard Dominique Annick - Colcomb Jacques Louis François et Licoys Denise Claude Madeleine - Baerenstamm Michel Serge et Le Du Marie Renée Odile Yvonne - Donnadiou Bernard Pierre Marie et Redureau Andrée Henriette Georgette - Haass Gilbert Alfred Baptiste et Quemener Georgette Marie Mauricette Marcelle - Pagnier Alain Jean Jules et Frondas Geneviève Marie Michèle - Malherbe Jacques Charles Alfred et Peschet Janiné Odette Madeleine - Bouhant Eric Alain et Guichard Michèle Rolande Claude - Delval Jean-Claude Henri Charles et Brizin Christiane Amélie Pierrette - Roger Pierre Marie Albert et Goupil Josiane Renée Françoise - Schweitzer Henri Patrice Gilbert et Moreau Marie-Claude Monique - Avezou Jean Pierre Louis et Fay Danielle Yvonne Germaine - Marten Félix Paul Gabriel et Hégénauer Annie Simone - Jollivet

Christian et Dursus Henriette Colette Germaine - Cante Francis Pol et Petitgenay Jeanne Odile - de Lavaissière de Lavergne Thierry et Degand Chantal Michèle Suzanne - Beunon Lucien Gabriel et Palhol Francine Marie-Louise Adrienne - Delègue Marc Etienne Marie Charles et Malhomme Marie Chantal Claire - Peret-mère Pierre Henri et Molinié Annie - Bujon Bernard Olivier Marie Joseph et Sogler Michèle-Anne - Loutsch Christian et Levieux Martine Mauricette - Jacquemard Jean Paul Philippe Marcel et Robert Dominique Jacqueline - Naveau Pierre Jean et Schwartz Marie Antoinette - Messarovitch Jean-Pierre Milenko et Le Cotillec Ghislaine Jeannine - Jaladis François et Paghadikian Josiane Arousock - Pauly Jacques Marie et Viatte Chantal Michèle - Voisine Christian André Gabriel et Hallier Marie-Odile Angèle Marie - Delwasse Philippe André Jean et Reiter Liliane - Mefret Jean-Pax Marie-Ange et Saulnier Denise Michelle - Doncieux Edouard Guénolé Yves Marie et Le Bourdon Régine Elizabeth Suzanne - Galtier Régis et Peyraud Catherine Nadia - Coelho Guia Teodosio et Fiel Caetano Maria Leonor.

**DECES**

Chevallier Marcelline Suzanne, épouse Tourbier, 57 ans - Burtin Joséphine Marie Madeleine, épouse Dacquain, 68 ans - Garnier Eugénie Clémence, épouse Sergent, 66 ans - Sckinger Frieda, épouse Nicolas, 66 ans - Islam Aghi Ahmed, 86 ans - Sautreuil Jules René, 74 ans - Echelard Antoinette Julia Gabrielle, veuve Guérin, 81 ans - Lerat-Pytlak Agnès Nathalie Cornélie, 3 jours - Guillemaille Louis Ernest - 84 ans - Renard Madeleine Blanche Angéline, épouse Costes, 75 ans - Barbier Laure Juliette Marie, 93 ans - Lataste Henri Daniel, 63 ans - Delaroché André, 70 ans - Knudsen Bartholomeo Maximilien, 87 ans - Gaudry Pierre, 73 ans - Valade Raoul, 70 ans - Perrin André Léon Edmond, 56 ans - Isler Georges Paul Théophile, 70 ans - Renaux Aimé François Auguste, 80 ans - Guiraud Rosine, 74 ans - Ryan Daniel, 96 ans - Lemesnager Hortense, épouse Lemesnager, 84 ans - Vallet Léon Etienne, 88 ans - Larroque Jean Marc Armand, 62 ans - Colas Robert Louis Jules, 70 ans - Delachatre Blanche Louise, épouse Chemin, 84 ans - Thiébeult Marthe Victoria, épouse Solary, 84 ans - Collas René Alphonse Alexandre, 85 ans - Duboueix Auguste, 89 ans - Serin Marcelle Henriette, épouse Dassonval, 71 ans - Joly Pierre Félix Charles, 66 ans - Bouley Charlotte, veuve Lecat, 96 ans - Boehnlen Georges Paul Eugène, 42 ans - Guillée Marcel Robert Louis, 67 ans - Le Maguet Pierre Marie, 78 ans - Amara Yacoth, 69 ans - Fillon Gaston, 72 ans - Antoine Octavie Adeline, veuve Hochard, 88 ans - Pelletier Lucien Jules, 57 ans - Grosjean Victorine Marguerite, veuve Sémenadisse, 84 ans - Billard Julie Louise, veuve Martzel, 94 ans - Humbert Marc, 45 ans - Lotz René Eugène, 88 ans - Grandjean Valentine Marguerite, veuve Brethau, 83 ans - Pillet Yvonne Marie, veuve Giris, 78 ans - Saturnin Alfred Marcel, 77 ans - Dumont Renée Paule, 63 ans - Bourlon Hélène Fernande, veuve Huguenin, 81 ans - Keller Catherine, épouse Rott, 66 ans - Guédé Constant Auguste Clément, 84 ans - Mauger Georges Gratien Barthélémy, 71 ans - Rudloff Paul Raphaël, 55 ans - Teixeira Laura Susana, 2 jours - Prévost Marie Alice, 82 ans - Baugin Henriette Yvonne, divorcée Maugué, 58 ans - Astruc Sophie Hélène Marie José Jeanne, 19 ans - Emoré Christine Thérèse Rose-lyne, 8 ans - Moutardier Auguste Conrad, 82 ans - Liétard Maria, veuve Cavraux, 83 ans.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro . 0,50 F

Abonnements

Annuels . . . . . 2 F

De soutien . . . . . 5 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64

# BNP

**banque  
nationale  
de Paris**

3 Sièges à votre disposition à SAINT-CLOUD

57-59, rue du Mont-Valérien - Tél. 603-72-42 (VAL D'OR)

45, rue Gounod - Tél. 605-47-00 (MAGENTA)

Galerie Marchande, 1, avenue du Palais - Tél. 602-14-79  
(COLLINE)

*Pour la publicité  
s'adresser aux*

**Relations  
Publiques  
Administratives**

132, rue du Faubourg Saint-Denis  
PARIS (X<sup>e</sup>)

Tél. : 206-44-64  
206-44-68

R. L.  
GAUCHER

# TERNES IMMOBILIER



260, Faubourg Saint-Honoré - PARIS-8<sup>e</sup> WAG. 86-74

**vous présente cet immeuble**  
d'un confort particulièrement  
étudié dans un quartier résidentiel  
surplombant la vallée de la Seine  
face au Bois de Boulogne et à  
l'hippodrome de Longchamp  
**Appartements de 3 à 5 pièces**

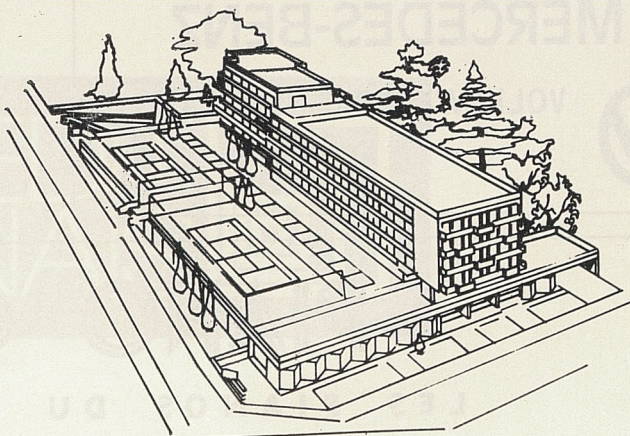
**visitez** l'appartement modèle  
sur place tous les jours  
de 14 h à 18 h 30

**PRIX FERMES ET DÉFINITIFS**

Livraison Été 1970

**17 et 19, RUE DU MONT-VALÉRIEN**

GARE S.N.C.F. de SAINT-CLOUD-VAL D'OR  
desservie par la ligne PARIS-SAINT-LAZARE



**SAINT-CLOUD**

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

LA BANQUE DE NOTRE TEMPS  
1 800 guichets à votre service

SURESNES-CITES

16, avenue Jean-Jaurès  
506-50-77

SAINT-CLOUD

2, av. du Maréchal-Foch  
605-92-27

*Un nouveau bureau est ouvert*

6, rue Dailly - SAINT-CLOUD

POUR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
VOTRE INTÉRÊT EST CAPITAL

# IGNIS

**c'est joliment solide!**

Réfrigérateurs  
Congélateurs  
Machines à laver  
Lave-vaisselle  
Cuisinières

## DELARFEUX & Cie

*Entreprise de peinture*

38, rue Gounod - SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 44-48



## VOLVO

Concessionnaire

SURESNES, NANTERRE et RUEIL

76, boul. Henri-Sellier - SURESNES - 506-46-59  
et 115, rue de Suresnes - NANTERRE - 204-67-61

SPECIALISTE DEPUIS 12 ANS DE

## MERCEDES-BENZ



VOLKSWAGEN

et AUDI



# COPROM

COMPTOIR POUR LA REPRÉSENTATION  
D'OUTILLAGE ET MATÉRIEL

8, rue de l'Église - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-43-37

Importateurs exclusifs

**Pistolets électriques « Wagner »**

**Luminaires « Ludwig »**

Entrepôts

Service après vente

CHAUFFAGE CENTRAL  
PLOMBERIE

GAZ  
MAZOUT

E<sup>TS</sup> H. DURON

170, rue Tahère  
603-81-66

Devis gratuit

## "Les Côteaux" auto-école

Jacques MELE

18, avenue de Longchamp - SAINT-CLOUD  
(50 mètres de la gare des Côteaux)

# im pre di

impression-  
édition  
et publicité

58, RUE ROYALE, 92-SAINT-CLOUD  
TÉL. 604.26.99

# PIANO CENTER

LES PIANOS DU MONDE ENTIER

Français - Allemands - Japonais - Russes - Hollandais etc.

200 modèles neufs en exposition

Location - vente de pianos neufs

SERVICE APRÈS-VENTE

65-69 bis, rue de l'Aigle - 92 - LA GARENNE (près de la Défense) - Tél. : 242-26-30 et 782-75-67

*Laboratoires Franay*  
*Trages Cinématographiques*

**L.T.C**

19, rue Marius-Franay, SAINT-CLOUD (S.-&O.)  
Tél. : MOL 69-20

**BALAC & CERVO**

17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-58-89

★

PEINTURE — RAVALEMENTS  
VITRERIE — DECORATION

Revêtements façades et pignons  
par procédés étanches

**France Europe Production**

Spécialiste

MAGNETOPHONES - MACHINES A DICTER  
REPONDEURS TELEPHONIQUES

TOUTE L'ELECTRONIQUE DU BUREAU MODERNE  
RENSEIGNEMENTS - DEMONSTRATIONS - ESSAIS :

F. E. P. - 18, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD  
Tél. : 604-16-82 +

**VOLVO**  
**DAF**

CONCESSIONNAIRES

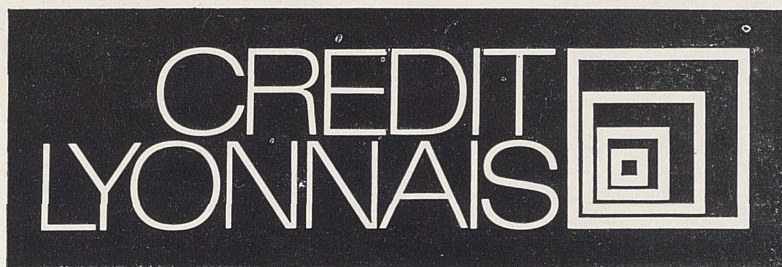
**Ets CATTANEO**

69 bis, quai Carnot

92 - SAINT-CLOUD - Tél. 605-46-25

***Pour vous accueillir***  
***à Saint-Cloud***

6 jours sur 7



du lundi au vendredi

**CD** - 8, rue Dailly - de 9 h à 16 h 30 **sans interruption**

**SC** - Palais de l'Autoroute - de 9 h à 13 h et de 14 h 45 à 17 h

du mardi au **SAMEDI**

**SB** - 98, bd de la République - de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 15 à 17 h

# 25 grandes sociétés sont déjà installées dans les bureaux de la Colline de Saint-Cloud

*l'une des plus prestigieuses adresses du monde des affaires.*

**SITUATION :** A l'entrée de l'autoroute de l'Ouest, à 10 mn de l'Étoile par le bois de Boulogne. Train, métro vers Paris Saint-Lazare, correspondance à la Défense avec le R.E.R., nombreux autobus.

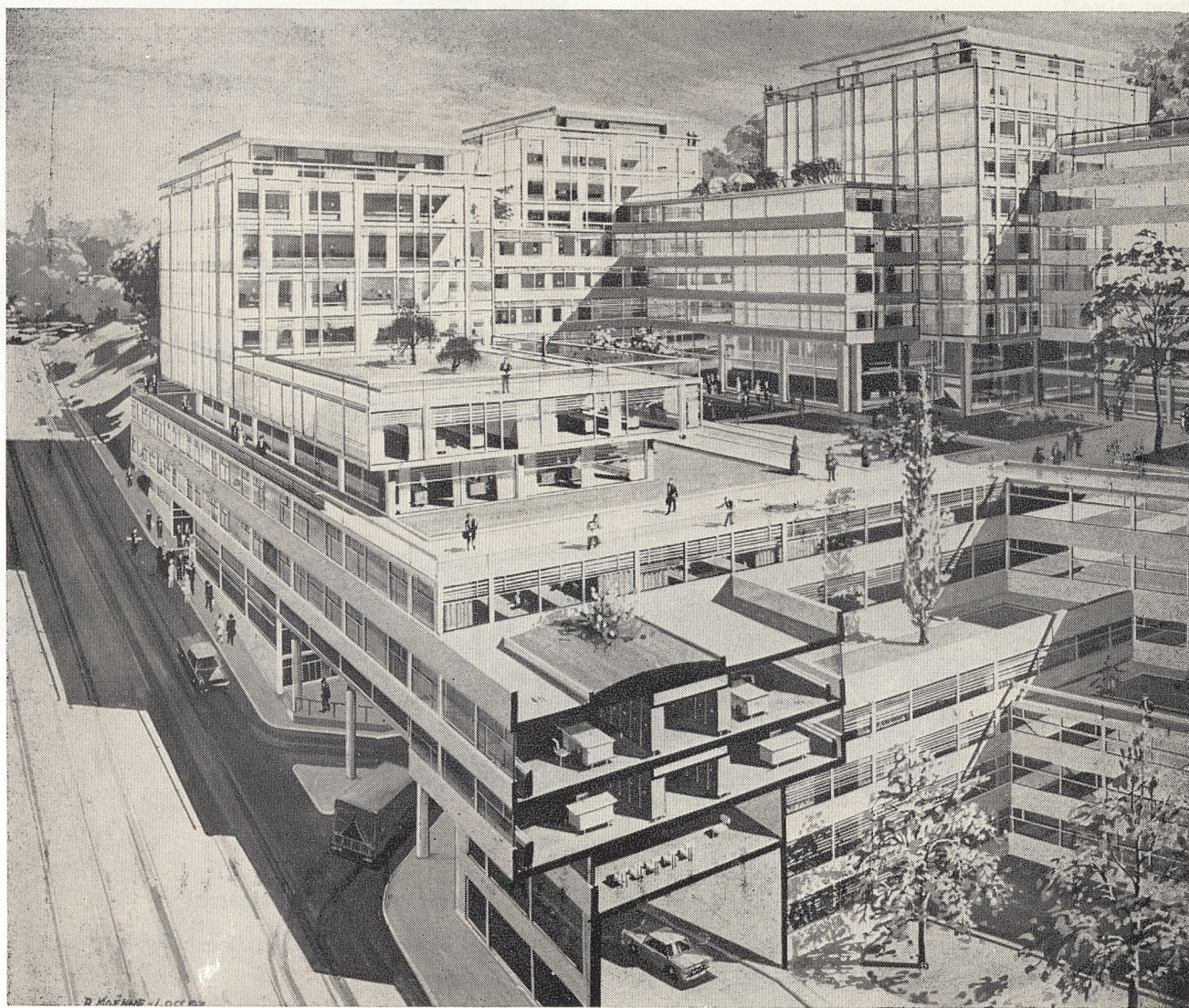
**PROGRAMME :** 66.000 m<sup>2</sup> de bureaux, 2.000 parkings, restaurants inter-entreprises, galerie marchande.

**FINANCEMENT :** Plusieurs formules : crédit important sur 16 ans et possibilité de « Leasing » ou location.

**RENSEIGNEMENTS ET VENTE :**

Générale Immobilière LAFONT - Tél. 602-05-60 +

Sur place : Bureau-témoin, immeuble C, de 9 h à 19 h.



# TAPIS & MOQUETTES DE FRANCE

La Direction générale des T. M. F. habite Saint-Cloud. A ce titre, elle propose à ses Concitoyens un **escompte de 7 % sur les prix du catalogue.**

MOQUETTES EN PLEIN (devis gratuits)  
TAPIS DE STYLE ET D'ORIENT  
TAPISSERIES MURALES D'ART  
RECOUVREMENT SOLS - PLASTIQUES

11, place Malesherbes (Malesherbes) - Tél. 622-21-67  
95, avenue Kléber (Trocadéro) - Tél. 553-03-41  
9 ter, bd Montparnasse (Duroc) - Tél. 783-68-00  
6, bd Voltaire (République) - Tél. 805-26-55

## ENTREPRISE GENERALE DE MENUISERIE

Charpente - Escalier - Parquet  
Agencement

# Etablissements HUET

13 et 15, rue Nogent - SAINT-CLOUD  
Tél. : 605-43-73

## AGENCE CONSORTIUM IMMOBILIER

M<sup>e</sup> DESNOS

TRANSACTIONS IMMOBILIERES - VENTES ET LOCATIONS  
ADMINISTRATION D'IMMEUBLES

34, rue Gounod et 2, rue Preschez - SAINT-CLOUD  
Tél. 605-90-34

# CITROËN

## GARAGE MAGENTA

1, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

## LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY & C<sup>IE</sup>

3, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

## LE CHAPELIN-FRETZ

Fleuriste - Décorateur



14, rue de l'Eglise  
SAINT-CLOUD Tél. 605-44-41

LIVRAISONS PARIS - BANLIEUE

## ENTREPRISE GENERALE DE CLOTURES

(TREILLAGES - GRILLAGES - CIMENT)

# C. SANNEQUIN

74, rue des Croissants, GARCHES 970-05-92

## FOURNITURES GENERALES POUR L'ELECTRICITE

# E<sup>ts</sup> Belcord

161, boulevard de la République - SAINT-CLOUD  
Téléphone : 603-63-64

## PEINTURE — DECORATION

# Raymond LAMPENS

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD  
Tél. : 605-98-11

## COUVERTURE — PLOMBERIE CHAUFFAGE CENTRAL — GAZ ET MAZOUT

## Société CHALEUR - EAU - LUMIERE

Anciens Etabl. P. GOMPAIN & Cie

10, rue Dailly - SAINT-CLOUD - Tél. : 605-44-74  
69, rue Bayen, PARIS - Tél. 380-23-31, 30-59

## ENTREPRISE GENERALE

# CALVAR S.A.R.L.


Maçonnerie Béton armé

10, rue du Camp-Canadien  
SAINT-CLOUD Tél. : 603-71-71

## ESTHETICIENNE - VISAGISTE CARITA

# Françoise POINT

Rue du Mont-Valérien - SAINT-CLOUD  
Tél. : 603-62-84



**J. PARMENT**  
Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT

22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

**OPTIQUE DU BOIS**  
18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26  
SURESNES

## G. GIRASSE & Cie

Sanitaire - Couverture - Plomberie  
Électrotechnique générale

72, rue Royale Tél. : 605-41-42

P. HERTEMAN, gérant

Agrée E.D.F. - G.D.F.

**ENFIN !!!**

*dans le cadre incomparable du parc  
de Saint-Cloud*

## LE GRILL de la GRANDE GERBE

Ouvert tous les jours, dimanche compris

**GRILLADES AU FEU DE BOIS**

Thé                      Pâtisseries                      Glaces

Contre la perte, le vol, l'incendie

Pour vous aider dans l'ACQUISITION, la CONSTRUCTION, la  
REPARATION de votre appartement

**AYEZ UN LIVRET DE CAISSE D'ÉPARGNE**

LIVRET ORDINAIRE, net d'impôt - LIVRET SUPPLÉMENTAIRE « B »  
LIVRET ÉPARGNE-LOGEMENT - PLAN ÉPARGNE-LOGEMENT 8 %

TOUTES OPERATIONS A VUE ET SANS FRAIS

SAINT-CLOUD - 29, rue d'Orléans - Tél. : 825-64-65

Lunchs - Cocktails - Repas soignés

## Robert BLIN

CUISINIER - TRAITEUR

21, rue d'Orléans - SAINT CLOUD - Tél. : 825-82-87

LIVRAISONS A DOMICILE

*" Le Beau Site "*

TABAC — BAR — RESTAURANT

**ARTICLES DE FIN D'ANNÉE**

Fernand GINISTY

140, bd de la République - SAINT-CLOUD - 605-46-63

COUVERTURE PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL  
INSTALLATIONS SANITAIRES

E<sup>T</sup>S A. DURIN

76, avenue du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-80-77

**RADIO - TELEVISION - DISQUES**

DEPANNAGE TOUTES MARQUES

**TELE. GOUNOD**

17, rue Gounod - SAINT-CLOUD - 603-45-18

Garage de la Poste

6, rue Gaston-Latouche  
SAINT-CLOUD  
825-45-40 - 605-17-44

**RENAULT** 

ESSAI GAMME RENAULT 1971

A SAINT-CLOUD, pour vos enfants

UN MAGASIN SPECIALISE

**papounet**

15, rue de l'Eglise St-Cloud 605-40-85

**POUR VOS CADEAUX  
DE FIN D'ANNEE**

**LEGRAND-DESPREZ**

49, bd de la République - SAINT-CLOUD - 605-44-14

**CHAUFFAGE CENTRAL MAZOUT  
COUVERTURE - PLOMBERIE - SANITAIRE**

**André ROGER**

8 bis, rue de Montesquiou

8 bis, sente du Clos - SAINT-CLOUD - Tél. : 825-05-80

ADOUCCISSEUR D'EAU " Gilnox - SATEB "

**Baby Shop**

47 bis, bd Sénard

SAINT-CLOUD

La boutique dans le vent pour les petits

VETEMENTS - LAYETTE - PUERICULTURE

Listes de naissance

825-26-45



**Institut de Beauté  
Parfumerie**

"VISAGISTE" Fernand AUBRY

29 rue Royale. St Cloud



CADEAUX

GADGETS

LISTE DE MARIAGE

JOUETS

**La Boutique de Cadeaux**

9, RUE GASTON-LATOUCHE - SAINT-CLOUD

(A côté du cinéma Le Régent)

Tél. : 605-66-16